Soixante-treizième année. — N° 202. Le Numéro : 1 franc. Mardi 22 Juillet 1941.

JOURNAL OFFICIEL

DE L'ÉTAT FRANÇAIS

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris.	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	230 fr.	120 fr.	65 fr.
Étranger. Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux	405 »	225 »	125 »
Étranger. Autres pays	570 »	300 »	155 »

Les abonnements partent du 1er ou du 16 de chaque mois.

L'Édition des « LOIS ET DÉCRETS » comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, décisions, instructions et circulaires ; 2° les avis, communications, informations et annonces.

JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION VICHY (ALLIER) | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 1 FR. 50

SOMMAIRE

LOIS

N° 2610. *Loi* du 24 juin 1941 relative à la gestion par la Société nationale des chemins de fer français des titres des chemins de fer de l'Etat (p. 3070).

N° 2892. *Loi* du 12 juillet 1941 relative au statut des fonctionnaires du corps civil du contrôle de l'aéronautique (p. 3070).

N° 3036. *Loi* du 17 juillet 1941 portant création d'une caisse de péréquation du prix des charbons dans l'industrie du gaz (p. 3070).

Loi portant organisation de l'enseignement agricole public (rectificatif) (p. 3070).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

N°s 3018 et 3019. *Décrets* du 19 juillet 1941 portant nominations (magistrature et cour de cassation) (p. 3070).

N° 3020. *Décret* du 19 juillet 1941 portant retrait de la nationalité française (p. 3071).

Arrêté portant démission, nominations d'officiers publics et ministériels et conférant l'honorariat (p. 3072).

Ministère de la guerre.

Arrêté du 9 juin 1941 portant inscriptions au tableau spécial de la médaille militaire (p. 3072).

Citations à l'ordre de l'armée (p. 3075).

Arrêté du 19 juillet 1941 relatif à la mise en application aux indigènes algériens, tunisiens et marocains des mesures édictées par les décrets du 5 mai 1941 relatifs au recrutement de ces indigènes (p. 3077).

Ministère de la marine.

Arrêté portant promotion (marine marchande) (p. 3078).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant organisation du comité de technique scientifique laitière (rectificatif) (p. 3078).

Arrêté portant nomination (eaux et génie rural) (p. 3078).

Secrétariat d'Etat à l'intérieur.

N° 2978 (Algérie). *Décret* du 17 juillet 1941 étendant à l'Algérie la loi du 30 mai 1941 relative aux fonctions exercées par les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement (p. 3078).

Arrêtés du 18 juillet 1941 portant dissolution de conseils municipaux et institution de délégations spéciales (p. 3078).

Arrêté portant réintégration et reclassement (inspecteurs de police) (p. 3079).

Secrétariat d'Etat à l'aviation.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne comportant attribution de la Croix de guerre avec palme (p. 3079).

Arrêté portant promotion (inspection générale de l'aéronautique) (rectificatif) (p. 3080).

Secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

Arrêtés des 1er, 16, 17 et 19 juillet 1941 portant création de régies d'avances et nominations de régisseurs (p. 3080).

Arrêté du 5 juillet 1941 complétant l'arrêté du 18 janvier 1941 relatif aux sursis et aux devancements d'appel des étudiants au stage dans les chantiers de la jeunesse (p. 3080).

Secrétariat d'Etat à la famille et à la santé.

Arrêté du 18 juillet 1941 instituant une commission chargée d'étudier le statut des associations familiales (p. 3081).

Secrétariat d'Etat au ravitaillement.

Arrêté du 16 juillet 1941 fixant les indemnités allouées aux auxiliaires pour l'utilisation de leur bicyclette personnelle (p. 3081).

Secrétariat d'Etat aux colonies.

N° 3009. *Décret* du 18 juillet 1941 portant modification du tarif douanier de l'Indochine (p. 3081).

Arrêtés portant nomination et démission (personnel colonial) (p. 3081).

Biens séquestrés (p. 3082).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'INTÉRIEUR

Avis de concours pour le recrutement d'un chef de travaux chargé de cours de technologie, physique et microbiologie à l'institut agricole d'Algérie (p. 3084).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'AVIATION

Avis relatif aux indemnités pour frais de déplacement aux anciens pilotes moniteurs des ex-sections d'aviation prémilitaire (p. 3084).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ÉDUCATION NATIONALE ET A LA JEUNESSE

Avis de vacances de chaires (p. 3084).

LOIS

N° 2640. — **LOI du 24 juin 1941 relative à la gestion par la Société nationale des chemins de fer français des titres de chemins de fer de l'Etat.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1er. — Les titres des chemins de fer de l'Etat émis sous le régime de la loi du 13 juillet 1911 ou de la convention du 28 juin 1921 sont gérés par la Société nationale des chemins de fer français.

La législation relative aux obligations émises par des sociétés anonymes leur est applicable.

Art. 2. — Toutes dispositions contraires au présent acte sont abrogées et notamment celles de l'article 44 de la loi du 13 juillet 1911 instituant au Grand Livre de la dette publique une section spéciale consacrée aux obligations émises pour les besoins des chemins de fer de l'Etat.

Art. 3. — Le présent acte, dont la date d'entrée en vigueur sera fixée par arrêté du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 24 juin 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

N° 2892. — **LOI du 12 juillet 1941 relative au statut des fonctionnaires du corps civil du contrôle de l'aéronautique.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1er. — Les membres du corps civil du contrôle de l'administration de l'aéronautique créé par la loi du 17 décembre 1940, auront pour statut personnel général (positions, avantages pécuniaires, pensions, etc.), le statut qui régissait le personnel parmi lequel s'est recruté ledit corps à sa formation.

Art. 2. — Les dispositions statutaires particulières au corps du contrôle de l'administration de l'aéronautique, notamment en ce qui concerne le recrutement, l'avancement, la discipline, feront l'objet de décrets ultérieurs.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 12 juillet 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat à l'aviation,
Gl BERGERET.

N° 3036. — **LOI du 17 juillet 1941 portant création d'une caisse de péréquation du prix des charbons dans l'industrie du gaz.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Après avis du conseil d'Etat,
Le conseil des ministres entendu,

Décrétons :

Art. 1er. — Le secrétaire d'Etat à la production industrielle est autorisé à prendre, sur avis du comité central des prix institué par la loi du 21 octobre 1940, toutes mesures destinées à assurer, entre les exploitants d'usines à gaz en vertu de concessions ou en régie, la péréquation des charges supplémentaires supportées par l'ensemble desdites usines en raison des perturbations apportées du fait de la guerre à l'approvisionnement en charbons.

Art. 2. — La péréquation ci-dessus définie sera assurée par l'intermédiaire d'une caisse spéciale, dotée de la personnalité civile, à laquelle seront tenus d'adhérer tous les exploitants visés à l'article 1er.

Un arrêté du secrétaire d'Etat à la production industrielle fixera les modalités d'application du présent article et notamment les conditions de fonctionnement de la caisse prévue à l'alinéa précédent.

Art. 3. — Les opérations de la caisse de péréquation du prix des charbons dans l'industrie du gaz porteront sur le prix des charbons reçus depuis le 1er décembre 1939.

Art. 4. — Les dépenses d'organisation et de fonctionnement de la caisse créée en application de l'article 2 seront supportées par les adhérents.

La caisse de péréquation sera gérée par le comité d'organisation de l'industrie du gaz et soumise au contrôle financier de l'Etat prévu par le décret du 23 octobre 1940.

Art. 5. — Un arrêté du secrétaire d'Etat à la production industrielle pourra mettre fin aux opérations de la caisse. Dans ce cas les opérations de liquidation de la caisse seront approuvées par un arrêté du secrétaire d'Etat à la production industrielle et du ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances.

Art. 6. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 17 juillet 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le secrétaire d'Etat à la production industrielle,
PIERRE PUCHEU.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Loi portant organisation de l'enseignement agricole public.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 juillet 1941 : page 2856, article 3, 2e alinéa, au lieu de : « Cet enseignement est placé sous l'autorité du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse et sous contrôle technique du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture », lire : « Cet enseignement est placé sous l'autorité du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse (direction de l'enseignement primaire) et sous le contrôle technique du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

N° 3018. — **Décret du 19 juillet 1941 portant nomination (magistrature).**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu l'article 4 de la loi du 17 juillet 1940 concernant les magistrats et fonctionnaires de l'Etat ;

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels,

Décrétons :

Art. 1er. — M. Pierre Malicet, président du tribunal de première instance de Strasbourg, est nommé premier président de la cour d'appel de Bastia, en remplacement de M. Dumoulin, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 19 juillet 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français :

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

N° 3019. — Décret du 19 juillet 1941 portant nomination (cour de cassation).

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu l'article 4 de la loi du 17 juillet 1940 concernant les magistrats et fonctionnaires de l'Etat;

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels,

Décrétons:

Art. 1er. — M. Jean Doreau, président de chambre à la cour d'appel de Paris, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Richard, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Bonnassieux, avocat général à la cour d'appel de Paris, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Dreyfus, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Paul Le Clerc, procureur général près la cour d'appel de Poitiers, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Georges Castets, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Vichy, le 19 juillet 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

N° 3020. — Décret du 19 juillet 1941 portant retrait de la nationalité française.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

Vu la loi du 22 juillet 1940 relative à la revision des naturalisations;

Vu les avis de la commission de revision des naturalisations en date des 3, 4, 5 avril 1941 et 31 mai 1941,

Décrétons:

Art. 1er. — La qualité de Français est retirée à:

BORRELLO (François), maçon, né le 17 septembre 1899 à Bova (Italie), demeurant à Romilly-sur-Seine (Aube), 127, rue Gornet-Boivin, naturalisé Français par décret du 6 mai 1931, publié au *Journal officiel* le 17 mai 1931, et GIBERTINI (Joséphine), épouse du précédent, née le 14 décembre 1897 à Rubiera (Italie), demeurant à Romilly-sur-Seine (Aube), 127, rue Gornet-Boivin, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Onophre, née le 18 mai 1923 à Rubiera (Italie); 2° Jean-Richard-Ercole, né le 7 mai 1930 à Romilly-sur-Seine (Aube), Français par la naturalisation des parents; 3° Lydia, née le 3 août 1933 à Romilly-sur-Seine (Aube), Française par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

CASAGRANDE (Léon-Ange), menuisier, né le 7 mai 1904 à Miane (Italie), demeurant à Soisy-sous-Montmorency (Seine-et-Oise), naturalisé Français par décret du 31 octobre 1932, publié au *Journal officiel* le 15 novembre 1932.

CRUZ (Avelino), mineur, né le 15 décembre 1902 à Penafiel (Portugal), demeurant à Brunoy (Seine-et-Oise), 8, rue de Villecresnes, naturalisé Français par décret du 7 mars 1933, publié au *Journal officiel* le 19 mars 1933.

RADEF (Petko), ouvrier d'usine, né le 6 mars 1895 à Tsérovets (Bulgarie), demeurant à Oissel-sur-Seine (Seine-Inférieure), naturalisé Français par décret du 12 février 1933, publié au *Journal officiel* le 19 février 1933.

SZCZECHURA (Jean), débitant de boissons, né le 18 novembre 1901 à Kopalnia (Pologne), demeurant à Troyes (Aube), 14, rue Ganguerie, naturalisé Français par décret du 25 janvier 1933, publié au *Journal officiel* le 5 février 1933.

BRONFEN (Nyssen), tapissier, présumé né en mai 1910 à Lomazy (Russie), demeurant à Paris, 23, rue Claude-Tillier, naturalisé Français par décret du 29 septembre 1935, publié au *Journal officiel* le 6 octobre 1935.

MOLA (Romualdo), maçon, né le 20 novembre 1894 à Pampelune (Espagne), demeurant à Mérignac (Gironde), avenue de l'Etoile, naturalisé Français par décret du 23 juin 1939, publié au *Journal officiel* le 2 juillet 1939.

SERBOLI (Mario), jardinier, né le 22 octobre 1887 à Arezzo (Italie), demeurant à Clamart (Seine), 257, rue de Paris, naturalisé Français par décret du 18 octobre 1939, publié au *Journal officiel* le 22 octobre 1939, et BONARINI (Laura), épouse du précédent, née le 2 octobre 1893 à Arezzo (Italie), demeurant à Clamart (Seine), 257, rue de Paris, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Lidia, née le 6 juin 1922 à Arezzo (Italie); 2° Marcel, né le 13 décembre 1931 à Montreuil (Seine), Français par la naturalisation des parents.

ENKSERDJY (Michel), garagiste, né le 22 novembre 1900 à Constantinople (Turquie), ayant demeuré à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), 39, avenue de Paris, actuellement domicilié à Paris, sans autres précisions, naturalisé Français par décret du 12 juin 1930, publié au *Journal officiel* le 22 juin 1930, et RAIS (Renée), épouse du précédent, née le 15 mai 1901 à Paris, ayant demeuré à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), 39, avenue de Paris, actuellement domiciliée à Paris, sans autres précisions, réintégrée dans la qualité de Française par le même décret.

PIZZO (Maria), née le 7 août 1922 à Paris, demeurant à Soisy-sous-Montmorency (Seine-et-Oise), 4, avenue Lamartine, Française par la naturalisation de ses parents par décret du 4 décembre 1929, publié au *Journal officiel* le 15 décembre 1929.

RONDOLOTTO (Italo-Joseph), peintre, né le 20 octobre 1894 à Biella (Italie), demeurant à Dijon (Côte-d'Or), 23, rue Auguste-Comte, naturalisé Français par décret du 3 juin 1930, publié au *Journal officiel* le 15 juin 1930.

SANZ (Enrique), bûcheron, né le 22 décembre 1904 à Alfarp (Espagne), demeurant à Plaines-Saint-Lange (Aube), naturalisé Français par décret du 13 avril 1933, publié au *Journal officiel* le 30 avril 1933.

WAJCER (Chaïm-Majer), confectionneur, né le 18 novembre 1888 à Nadaszyn (Pologne), demeurant à Paris, 4, cité Lepage, naturalisé Français par décret du 30 juin 1938, publié au *Journal officiel* le 10 juillet 1938, et EREMIASZ (Golda), épouse du précédent, née le 23 juillet 1898 à Nadaszyn (Pologne), demeurant à Paris, 4, cité Lepage, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Beneiam, né le 14 novembre 1921 à Nadarzyne (Pologne); 2° Bajla, née le 21 septembre 1922 à Nadarzyne (Pologne), Français par la naturalisation des parents.

ACRICHE (Léon), marchand forain, né le 2 juin 1912 à Constantinople (Turquie), demeurant aux Sables-d'Olonne (Vendée), naturalisé Français par décret du 12 mai 1937, publié au *Journal officiel* le 23 mai 1937.

ARTAZ (Joseph-Philibert), restaurateur, né le 23 mars 1896 à Antey-Saint-André (Italie), demeurant à Courbevoie (Seine), 85, rue des Fauvelles, naturalisé Français par décret du 27 novembre 1936, publié au *Journal officiel* le 6 décembre 1936, et ROVEYAZ (Marie-Valérie), épouse du précédent, née le 19 août 1897 à la Magdeleine (Italie), demeurant à Courbevoie (Seine), 85, rue des Fauvelles, naturalisée Française par le même décret, et leur enfant, François-Robert, né le 22 septembre 1923 à Paris, Français par déclaration souscrite le 28 février 1927, enregistrée au ministère de la justice le 2 avril 1927, par application des articles 9 (§ 10) et 8 (§ 4) du code civil.

BLOISE (Pierre), chiffonnier, né le 29 novembre 1912 à Papasidero (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes), rue Pied-de-Colline, maison Marchese, naturalisé Français par décret du 5 mars 1940, publié au *Journal officiel* le 17 mars 1940, et FEDELE (Maria-Conception), épouse du précédent, née le 12 juin 1912 à Jatrinoli (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes), rue Pied-de-Colline, maison Marchese, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Raphaël-Dominique, né le 10 janvier 1936 à Nice (Alpes-Maritimes), Français par déclaration souscrite le 7 août 1936, enregistrée au ministère de la justice le 29 juin 1937, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927; 2° Antoinette-Joséphine, née le 6 mai 1940 à Nice (Alpes-Maritimes), Française par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

DUBOIS (Angèle-Jeanne-Florine), veuve BARREIRA, née le 8 décembre 1897 à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais), demeurant à Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise), 120, avenue des Charmes, réintégrée dans la qualité de Française par décret du 21 août 1938, publié au *Journal officiel* le 28 août 1938.

GOLSTEINAS (Abraomas-Mendelis), contrôleur aux usines Citroën, né le 24 mars 1902 à Mariampoli (Lithuanie), demeurant à Paris, 33, rue de Charonne, naturalisé Français par décret du 4 juin 1937, publié au *Journal officiel* le 13 juin 1937.

GONZATO (Italo), manœuvre, né le 8 janvier 1914 à Duisburg (Allemagne), demeurant à Saint-Priest (Isère), cité Maréchal, actuellement détenu à la prison Saint-Pierre, à Marseille (Bouches-du-Rhône), naturalisé Français par décret du 25 décembre 1936, publié au *Journal officiel* le 3 janvier 1937.

JOJLOWICZ (Pinkus), ouvrier brossier, né le 20 juin 1888 à Piotrkow (Pologne), demeurant à Nancy (Meurthe-et-Moselle), 18, rue des Tanneries, naturalisé Français par décret du 21 septembre 1938, publié au

Journal officiel le 2 octobre 1938, et SZYMSIO (Zelda), épouse du précédent, née le 14 janvier 1892 à Konstantinow (Pologne), demeurant à Nancy (Meurthe-et-Moselle), 18, rue des Tanneries, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Moise-Israël, né le 20 juin 1923 à Lodz (Pologne); 2° Samuel-Zalman, né le 5 janvier 1928 à Lodz (Pologne), Français par la naturalisation des parents; 3° Perla, née le 1er septembre 1933 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), Française par déclaration souscrite le 7 octobre 1933, enregistrée au ministère de la justice le 12 janvier 1934, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927; 4° Régina, née le 22 novembre 1936 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), Française par la naturalisation des parents.

JOURET (Michel-Auguste), cimentier, né le 10 novembre 1908 à Ellezelles (Belgique), demeurant à Ris-Orangis (Seine-et-Oise), 1, quai de la Borde, naturalisé Français par décret du 28 janvier 1937, publié au *Journal officiel* le 7 février 1937.

KRAMER (Auguste-Louis), joueur professionnel de football, né le 12 mars 1901 à Colombier (Suisse), demeurant à Avignon (Vaucluse), 5, chemin du Blanchissage, naturalisé Français par décret du 22 octobre 1929, publié au *Journal officiel* le 3 novembre 1929.

SZATTEN (Sucher-Layb), marchand ambulant, né le 23 février 1901 à Belchatoff (Pologne), ayant demeuré à Paris, 4, rue Elzévir, actuellement sans domicile connu, naturalisé Français par décret du 11 mars 1937, publié au *Journal officiel* le 21 mars 1937, et KASSIAKOFF (Esther-Anna), épouse du précédent, née le 13 février 1898 à Gastombia (Russie), ayant demeuré à Paris, 4, rue Elzévir, actuellement sans domicile connu, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Reine-Violette, née le 25 septembre 1925 à Paris; 2° Rudolph, né le 25 septembre 1925 à Paris, Français par déclaration souscrite le 16 octobre 1926, enregistrée au ministère de la justice le 4 décembre 1926, par application des articles 9 (§ 10) et 8 (§ 4) du code civil; 3° Lydia, née le 1er mars 1928 aux Lilas (Seine), Française par déclaration souscrite le 12 juin 1928, enregistrée au ministère de la justice le 5 décembre 1928, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927; 4° Florine-Edmonde, née le 9 décembre 1929 à Paris, Française par déclaration souscrite le 27 janvier 1931, enregistrée au ministère de la justice le 21 février 1931, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927; 5° Carmen, née le 29 mars 1931 à Paris, Française par déclaration souscrite le 8 mai 1931, enregistrée au ministère de la justice le 16 juin 1931, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927; 6° Mireille, née le 1er avril 1932 à Paris, Française par déclaration souscrite le 27 avril 1932, enregistrée au ministère de la justice le 20 octobre 1932, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927; 7° Serge-Jimmy, né le 6 août 1933 à Paris, Français par déclaration souscrite le 29 août 1933, enregistrée au ministère de la justice le 30 octobre 1933, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927; 8° Fanny-Aimée, née le 2 novembre 1935 à Paris; 9° Robert, né le 15 décembre 1936 à Paris, Français par la naturalisation des parents.

SZTAJNBERG (Gdala), coiffeur, né le 25 août 1910 à Chelm (Pologne), demeurant à Clichy (Seine), 16, rue Chance-Milly, naturalisé Français par décret du 18 juin 1936 publié au *Journal officiel* le 28 juin 1936, et ZAJDWEBER (Estera), épouse du précédent, née le 20 janvier 1913 à Krasnystaw (Pologne), demeurant à Clichy (Seine), 16, rue Chance-Milly, naturalisée Française par le même décret, et leurs enfants: 1° Ida, née le 27 juillet 1932 à Paris, Française par déclaration souscrite le 19 février 1934, enregistrée au ministère de la justice le 20 avril 1934, par application de l'article 3 de la loi du 10 août 1927; 2° Madeleine, née le 25 juillet 1935 à Paris, Française par la naturalisation des parents; 3° Renée-Rachel, née le 8 mars 1939 à Clichy (Seine), Française par application de l'article 1er (1°) de la loi du 10 août 1927.

DISSEGNA (Bortolo), né le 25 janvier 1909 à Marostica (Italie), demeurant à Auterive (Haute-Garonne), métairie Le Ferratié, naturalisé Français par décret du 19 mars 1940, publié au *Journal officiel* le 31 mars 1940.

PAROLINI (Michel), manœuvre, né le 31 août 1900 à Lauzada (Italie), demeurant à Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise), 13, avenue du Maréchal-Foch, naturalisé Français par décret du 31 août 1938, publié au *Journal officiel* le 11 septembre 1938.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 19 juillet 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le garde des sceaux,
ministre secrétaire d'Etat à la justice,
JOSEPH BARTHÉLEMY.

Officiers publics et ministériels.

Le garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice,

Vu la loi du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels,

Arrête:

Art. 1er. — Est acceptée la démission de M. Rollet (Louis-Denis), notaire à la résidence d'Izeaux, canton de Rives (Isère).

Art. 2. — Sont nommés:

M. Blachon (Joseph-Raoul-René), notaire à la résidence d'Orange, canton de ce nom (Vaucluse), en remplacement de M. Bourret (Louis-Albert-Joseph), démissionnaire.

M. Bouvet (Regis-Marie-André), notaire à la résidence de Thonon-les-Bains, canton de ce nom (Haute-Savoie), en remplacement de M. Albert (Jean-Antonin-Nestor), démissionnaire.

M. Chiflet (Armand-Louis-Joseph), notaire à la résidence de Lyon, canton de ce nom (Rhône), en remplacement de M. Baratin (Antoine-François), décédé.

M. Comoz-Lansard (Jean-Paul-Marie), notaire à la résidence d'Annecy, canton de ce nom (Haute-Savoie), en remplacement de M. Turrel (Léon-François), décédé.

M. Dargent (Robert), notaire à la résidence de Montret, canton de ce nom (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Meney (Firmin-Jean-Marie), démissionnaire.

M. Fournier (Fernand-Ernest), notaire à la résidence de Chanas, canton de Roussillon (Isère), en remplacement de M. Escoffier (Henri-Alphonse), démissionnaire.

M. Gaulmin (Gilbert-Georges-Hubert), notaire à la résidence de Chantelle, canton de ce nom (Allier), en remplacement de M. Joly (Jean-François), démissionnaire.

M. Lentheric (Pierre-Maurice), notaire à la résidence de Peyrolles, canton de ce nom (Bouches-du-Rhône), en remplacement de M. Plasse (Joseph-Marie-Sabin-Charles), démissionnaire.

M. Lions (Marcel-Léon-Adrien), notaire à la résidence de Barcelonnette, canton de ce nom (Basses-Alpes), en remplacement de M. Arnaud (Pierre), décédé.

M. Maillé (Pierre), notaire à la résidence de la Chapelle-en-Vercors, canton de ce nom (Drôme), en remplacement de M. Revol (Louis-Aimé-Prudent), décédé.

M. Martaresche (Raymond-Joseph-André), notaire à la résidence du Teil, canton de Viviers (Ardèche), en remplacement de M. Danthony (Jean-François), décédé.

M. Perrin (François-Guillaume-Antoine-Jean), avoué près le tribunal de première instance de Mauriac (Cantal), en remplacement de M. Perrin (Antoine), démissionnaire.

M. Arsac (Claudius-Ernest), huissier du tribunal de première instance d'Yssingeaux (Haute-Loire), en remplacement de M. Dechaumet (Edouard-Jean-Célestin), démissionnaire.

M. Blayac (Roger-Julien-Jules-Noël), huissier du tribunal de première instance de Béziers (Hérault), en remplacement de M. Teissonnières (Louis), démissionnaire.

M. Guillot (Victor), huissier du tribunal de première instance de Chambéry (Savoie), en remplacement de M. Bosonnet (Victor), démissionnaire.

M. Paisseran (Jean-Raymond), huissier du tribunal de première instance d'Albi (Tarn), en remplacement de M. Rouanet (Louis-Marie), démissionnaire.

Art. 3. — L'honorariat est conféré à M. Besson (Isidore-François), ancien notaire à la résidence de Plauzat (Puy-de-Dôme).

Fait à Vichy, le 19 juillet 1941.

JOSEPH BARTHÉLEMY.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

MÉDAILLE MILITAIRE

Le général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre,

Vu le décret du 5 septembre 1939,

Arrête:

Article unique. — Sont inscrits au tableau spécial de la médaille militaire les militaires dont les noms suivent:

(Pour prendre rang du 28 mars 1941.)

RASSIGUIER (Armand), canonnier au 8e rég. d'artillerie coloniale: canonnier brave et dévoué. A été grièvement blessé par balle de char, le 7 juin 1940, à son poste de combat dans la Somme. Amputé de la cuisse gauche.

MISSOU AHMED, mle 1961, tirailleur au 25e rég. de tirailleurs sénégalais: tirailleur courageux et dévoué. A été très grièvement blessé par balle, le 15 mai 1940, dans l'accomplissement de son devoir au cours d'une attaque en Belgique.

CHEVALLIER (Daniel), brigadier au 3e rég. de dragons: gradé brave et énergique. A été très grièvement blessé à la face, à son poste de combat sur la Semois, le 12 mai 1940.

MAHMADI GULDE, mle 27898, tirailleur au 26e rég. de tirailleurs sénégalais: excellent radio. Après avoir participé avec son unité aux combats du Nord de la Loire, a été grièvement atteint par éclat d'obus à son poste au cours d'un bombardement aux environs de Châteaudun, le 16 juin 1940.

FODE KONATE, mle 43025, tirailleur au 5e rég. d'infanterie coloniale mixte sénégalais: après avoir participé avec un courage magnifique à d'incessants combats dans les Ardennes et dans la Meuse, a été grièvement blessé au Nord de Commercy, le 16 juin 1940, au cours d'un bombardement de l'artillerie ennemie. Amputé du bras gauche.

BAMBA SALCO, mle 42863, tirailleur au 33e rég. d'infanterie coloniale mixte sénégalais: excellent tirailleur, brave et dévoué. Après avoir participé à de nombreux combats, a été grièvement blessé, le 6 juin 1940, aux environs de Beauvais, au cours d'une attaque ennemie. Amputé du bras droit.

NIEGRI DALI, mle 22294, tirailleur au 16e rég. de tirailleurs sénégalais: tirailleur d'un courage exemplaire. Après avoir participé aux opérations de Lorraine, a été grièvement blessé, le 7 juin 1940, au cours d'une attaque ennemie aux environs de Montdidier. Amputé de la jambe gauche, atteinte d'ankylose de l'épaule droite.

BADIER (Pierre), soldat au 36e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été très grièvement blessé aux deux pieds par éclat d'obus, le 16 mai 1940, alors qu'il occupait un poste de guet à Inor.

LAVOINE (Marcel), caporal au 80e rég. d'infanterie: excellent gradé. A été très grièvement blessé par balles, le 10 juin 1940, au cours d'une contre-attaque devant Guignicourt.

ROBIC (Félix), pionnier au 437e rég. de pionniers: pionnier courageux et dévoué. A été très grièvement blessé par éclat d'obus à la tête, le 7 juin 1940, au cours d'un bombardement de l'aviation ennemie à la Chapelle-aux-Pots.

YON (Maurice), caporal au 74e rég. d'infanterie: gradé courageux. A été grièvement blessé par balles, le 15 juin 1940, à son poste de combat aux environs de Souilly, au cours d'une attaque ennemie.

SAULIN (Pierre), zouave au 1er rég. de zouaves: zouave courageux. A été très grièvement blessé par éclat de grenade, le 12 mai 1940, au cours d'une attaque ennemie au bois Ermerich devant Forbach. A perdu l'œil gauche.

LEMOUX (Camille), soldat au 166e rég. d'infanterie de forteresse: excellent soldat, ayant toujours fait preuve de bravoure au cours des combats dans les Vosges. A été très grièvement blessé, le 22 juin 1940, au cours d'un violent bombardement de l'aviation ennemie à proximité de Donon. Aveugle de guerre.

FRIC (Edouard), canonnier au 364e rég. d'artillerie: canonnier brave et dévoué. Après avoir participé aux combats de Belgique et du Nord, a été gravement blessé par éclat d'obus, le 31 mai 1940, pendant les opérations d'embarquement à Dunkerque. Amputé du pied droit.

GRANGEORGES (Pierre), caporal-chef au 15e rég. du génie: excellent gradé, énergique et d'un grand sang-froid. A été très grièvement blessé, le 15 juin 1940, au cours d'un bombardement de l'aviation ennemie au fort de Parmont. Amputé de la jambe droite.

BIERLAIR (Gustave), chasseur au 25e bataillon de chars: mécanicien de char courageux et dévoué. A été grièvement blessé par éclats de bombe, le 8 juin 1940, alors qu'il assurait le ravitaillement sur une chenillette, à Roye. Atteint de paralysie partielle des membres inférieurs.

JONCQUIERRE (Robert), pionnier au 625e rég. de pionniers: courageux pionnier. A été grièvement blessé, le 16 juin 1940, au cours d'un bombardement aérien, alors qu'il travaillait à la construction d'un barrage antichars devant Orléans. Amputé du bras droit.

PICHENOT (Victor), soldat au 124e rég. d'infanterie: jeune soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé par balle, le 21 mai 1940, au cours d'une violente attaque ennemie, à Noyelles-sur-Mer. Amputé de la jambe droite.

SOULET (Fernand), sergent-chef au 29e bataillon de chasseurs à pied: sous-officier courageux. A été grièvement blessé par balle, le 20 mai 1940, au cours d'un violent combat entre Longueville et Bavay. Amputé du bras droit.

MOHAMED BEN BANALI, mle 4165, tirailleur au 3e rég. de tirailleurs marocains: excellent tirailleur, s'étant déjà distingué au cours des opérations du Maroc. A été très grièvement atteint par rafale de mitrailleuse, le 12 mai 1940, au cours d'un bombardement aérien en Belgique. Amputé de l'avant-bras gauche.

JEMMA BEN MOHAMED, mle 6772, tirailleur au 24e rég. de tirailleurs tunisiens: brave tirailleur. A été grièvement blessé, le 28 mai 1940, au cours d'un violent combat aux environs de Dunkerque. Amputé de la jambe gauche.

LANFRANCHI (Jean), adjudant-chef au 9e rég. de spahis: chef de peloton ayant fait preuve d'un allant et d'un courage magnifiques au cours des combats du bois de Vercel, du 15 au 18 juin 1940. A été grièvement atteint par rafale de mitraillette en se portant spontanément à l'aide d'un de ses cavaliers mortellement blessé. Amputé de la jambe gauche.

POTIER (Maurice), caporal-chef au 170e rég. d'infanterie: gradé énergique et courageux. Grièvement atteint par éclat d'obus, le 12 mai 1940, au cours d'une violente attaque ennemie dans le secteur de Forbach, a continué à combattre jusqu'à l'extrême limite de ses forces. Amputé du pied gauche.

BARBE (Robert), sapeur au 3e rég. du génie: sapeur brave et dévoué. Après avoir participé à la campagne de Belgique, a été très grièvement blessé par éclat d'obus, le 19 mai 1940, à son poste à Abbeville. Amputé de la jambe gauche.

FRIH MOHAMED, sergent au 6e rég. de tirailleurs algériens: excellent chef de section de mitrailleuses. A été grièvement blessé, le 22 mai 1940, au cours d'une contre-attaque, à Tentling. Amputé du bras droit.

MAILHOT (Marcel), cavalier au 91e groupe de reconnaissance divisionnaire: cavalier brave et dévoué. A été grièvement blessé, le 16 mai 1940, à son poste de combat, à Trélon, au cours d'un violent bombardement de l'artillerie ennemie. Grand blessé de la face, a perdu l'œil gauche.

MOHAMED HOUSSIN, mle 342, sergent au 15e rég. de tirailleurs algériens: excellent sous-officier. A été grièvement blessé, le 20 mai 1940, au cours d'un violent bombardement aux environs de Malandry. Amputé de l'avant-bras gauche.

VAYRETTE (Lucien), caporal au 18e rég. de tirailleurs algériens: gradé courageux. Après avoir pris part à plusieurs attaques, a été grièvement blessé par éclat d'obus, le 12 juin 1940, à son poste de combat, à Bouillancy. Amputé de la cuisse droite.

RAYE DIOUF, mle 46526, tirailleur au 6e rég. d'infanterie coloniale mixte sénégalais: tirailleur brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 25 mai 1940, au cours d'une contre-attaque exécutée pour dégager un point d'appui encerclé par l'ennemi au bois de Grandpré. Amputé du bras droit.

ATTIA BEN AZOUY, tirailleur au 21e rég. de tirailleurs algériens: tirailleur brave et dévoué. A été grièvement blessé, le 18 mai 1940, à son poste de guetteur, en Belgique, au cours d'un bombardement de l'artillerie ennemie. Amputé de la jambe gauche.

GALLARD (Maurice), tirailleur au 14e rég. de tirailleurs algériens: tirailleur courageux. A été grièvement blessé, le 18 mai 1940, au cours d'un violent combat au bois d'Inor. Amputé de la jambe droite.

CHEVREUIL (Henri), soldat au 104e rég. d'infanterie: soldat très brave. Très grièvement blessé, le 10 juin 1940, au cours d'un combat à la Ferté-sous-Jouarre, est atteint de paralysie.

MORENS (Gabriel), soldat au 97e rég. d'infanterie alpine: alpin très courageux. Après deux jours de violents combats au Chemin-des-Dames, a été très grièvement blessé par éclat d'obus, le 7 juin 1940, à son poste de combat aux environs de Pargny-Filain.

BRABANT (Marcel), cavalier au 6e rég. de dragons: conducteur de chenillette très courageux. A été très grièvement blessé à la face, le 21 juin 1940, au cours d'un combat devant Loudun. A perdu l'œil gauche.

MALLET (Auguste), soldat au 72e rég. d'infanterie: agent de transmission très courageux. A été très grièvement blessé, le 29 mai 1940, au cours d'une mission de liaison à Maloles-Bains.

VINSON (Daniel), soldat au 9e rég. d'infanterie: soldat courageux. A été grièvement blessé par éclats de grenade, au cours d'une attaque par engins blindés ennemis, le 11 juin 1940, à Epoye. A perdu l'œil droit et a dû subir la désarticulation du bras droit.

VERNAY (Jean), sergent au 29e bataillon de chasseurs à pied: sous-officier courageux et énergique. A été grièvement blessé au feu, le 19 mai 1940, à son poste de combat à Longueville. Le 21 mai, à Fruges, a été sérieusement brûlé dans la voiture ambulance qui l'évacuait, au cours d'un bombardement de l'aviation ennemie.

VENCKOVICIUS (Jnozas), soldat au 11e rég. étranger d'infanterie: soldat très courageux. A été blessé très grièvement à son poste de combat à Saint-Germain, le 18 juin 1940. Amputé de la jambe droite.

PLOCHON (René), soldat au 51e rég. d'infanterie: soldat valeureux. A été grièvement blessé, le 22 mai 1940, au cours de la défense d'un blockhaus à Wargnies-le-Petit. Aveugle de guerre.

MOTZ (Roger), sergent au 27e rég. d'infanterie: sergent très courageux, déjà cité à l'ordre du régiment pour sa belle conduite en Belgique. A été très grièvement blessé par balle, le 29 mai 1940, après avoir résisté jusqu'à la dernière extrémité aux portes de Lille. Aveugle de guerre.

BARAKAT MOHAMED, mle 17171, tirailleur au 6e rég. de tirailleurs algériens: excellent tirailleur, brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 11 juin 1940, aux environs de Fourcy, au cours d'un changement de position au contact de l'ennemi.

KOUADRI MOHAMED, mle 2854, tirailleur au 5e rég. de tirailleurs algériens: tirailleur très courageux. Son unité ayant été chargée de contenir l'avance de l'ennemi sur l'Oise, a été très grièvement blessé par éclat d'obus à la face. Aveugle de guerre.

POLLET (Eugène), zouave au 11e rég. de zouaves: zouave courageux. A été grièvement blessé, le 27 mai 1940, au cours d'un combat à Ostricourt. Amputé du bras droit.

BLANC (Jean), sergent au 22e rég. de marche de volontaires étrangers: sous-officier très courageux. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 26 mai 1940, au cours d'un combat à Villers-Carbonnel. Atteint d'impotence fonctionnelle de la jambe gauche.

GENARO (Alhérino), cavalier au 8e rég. de dragons: cavalier courageux. A été très grièvement blessé par balle, le 19 mai 1940, au cours d'un combat à Avesnes. Amputé du bras droit.

GENTES (Jean), caporal-chef au 57e rég. d'infanterie: gradé courageux. A été très grièvement blessé par rafale de mitrailleuse, à son poste de chef de groupe, au cours d'une attaque ennemie à Voncq, le 9 juin 1940. Atteint d'impotence fonctionnelle de la main gauche.

DEHOS (Jean), sapeur à la compagnie 117/21 du génie: sapeur courageux. A été grièvement blessé par rafale de mitraillette, le 14 juin 1940, à son poste de combat aux environs de Château-Thierry. Amputé de la jambe gauche.

PERE (Edouard), soldat au 211e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 13 juin 1940, au cours d'une attaque ennemie à Saint-Hippolyte. Amputé de la jambe droite.

MONTEFIORE (Jean), sergent au 24e rég. d'infanterie: sous-officier très courageux. A été grièvement blessé par éclat de grenade, le 19 mai 1940, au cours d'une attaque ennemie à Asfeld. Atteint d'impotence fonctionnelle du bras gauche.

GUINAUDEAU (Adolphe), zouave au 1er rég. de zouaves: zouave courageux et dévoué. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 12 mai 1940, au cours d'une attaque ennemie à Kerbach.

MAOUCHE BELHOUL, mle 842, canonnier au 402e rég. d'artillerie de défense contre aéronefs: excellent canonnier. A été grièvement blessé par éclat de bombe, le 10 mai 1940, à son poste de tireur, au cours d'un bombardement de l'aviation ennemie. Atteint d'impotence fonctionnelle de la jambe gauche.

LOUBET (Jean), soldat au 11e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été très grièvement blessé par balle, le 14 juin 1940, à son poste de combat au cours d'une attaque ennemie à Futeau. Atteint d'impotence fonctionnelle du bras droit.

PECHEUX (Jean), sergent au 3e rég. d'infanterie coloniale: sous-officier très courageux. A été grièvement atteint par rafale de mitrailleuse, le 9 juin 1940, au cours d'une patrouille de reconnaissance aux environs de Beaumont-en-Argonne.

SENECAL (Gaston), soldat au 155e rég. d'infanterie de forteresse: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé par balle, à son poste de fusilier-mitrailleur à Thonnelle, le 23 mai 1940.

MORE, mle 76193, sergent au 6e rég. d'infanterie coloniale: excellent sous-officier. A été grièvement blessé par éclat de bombe, le 28 mai 1940, à son poste de combat aux environs de Vouziers. Atteint d'impotence fonctionnelle de la jambe gauche.

BELLAMY (Robert), soldat au 26e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. Déjà cité pour sa belle conduite au feu en mai 1940. A été très grièvement blessé par balle, le 19 juin 1940, à son poste de combat à Compiègne.

ROUZOUL (André), soldat au 11e rég. d'infanterie: soldat courageux et dévoué. A été très grièvement blessé à la tête par éclats d'obus, le 16 juin 1940, à son poste de grenadier à Brehain.

LOCHARD (Joseph), conducteur à la 863e compagnie auto du train: conducteur dévoué. A été grièvement blessé par éclats d'obus au cours d'un transport de troupes aux environs de Chartres. Amputé de la jambe droite.

LEROUILLE (Joseph), soldat au 43e rég. d'infanterie coloniale mixte sénégalais: soldat courageux et dévoué. A été grièvement blessé par rafale de mitrailleuse, le 25 mai 1940, à son poste de combat aux environs du Chemin-des-Dames, au cours d'une attaque ennemie. Amputé de la jambe gauche.

FAUCHET (Lucien), soldat au 74e rég. d'infanterie: excellent soldat. A été grièvement blessé par éclats d'obus à son poste de fusilier-mitrailleur, le 4 juin 1940, au cours d'une attaque ennemie à Sommauthe. Amputé de la jambe gauche.

DALVERNY (Edmond), soldat au 24e bataillon de chasseurs alpins: bon soldat. A été grièvement blessé par éclats de bombes, à son poste d'observateur, le 16 juin 1940, au cours d'un bombardement de l'aviation ennemie à Orléans. Amputé de la jambe droite.

MORE BARGANT, mle 25230, tirailleur au 14e rég. de tirailleurs sénégalais: tirailleur brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 10 juin 1940, à son poste de combat dans les Ardennes.

GORSE (René), soldat au 237e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été très grièvement blessé par rafale de mitrailleuse, le 8 juin 1940, à son poste de combat aux environs de Laon, au cours d'une attaque ennemie.

FERRAND (Robert), sapeur au 8e rég. du génie: radiotélégraphiste dévoué et courageux. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 9 juin 1940, au cours d'une attaque ennemie aux environs de Rethel. Amputé du bras gauche.

AMIALI (Robert), tirailleur au 15e rég. de tirailleurs algériens: tirailleur brave et dévoué. A été grièvement atteint de plaies multiples par éclats d'obus, le 18 mai 1940, au cours de travaux d'organisation défensive aux avant-postes aux environs de Sedan.

BISSON (Marcel), soldat au 4e rég. d'infanterie: soldat brave et énergique. A été grièvement atteint par éclats de bombe d'avion, le 26 mai 1940, au cours d'une mission de ravitaillement aux environs de Lille. Amputé de la cuisse droite.

COSSEMENT (Antoine), caporal au 167e rég. d'infanterie de forteresse: excellent gradé. A été grièvement blessé par balle, le 19 juin 1940, à son poste de combat aux environs de Nancy, au cours d'un changement de position de son unité. Atteint d'ankylose du genou gauche.

VERT (Paul), soldat au 3e rég. d'infanterie coloniale: soldat brave et dévoué. A été grièvement atteint par éclats d'obus, le 9 juin 1940, alors qu'il procédait au ramassage des blessés aux environs de Beaumont-en-Argonne.

MEDA (Marcel), canonnier au 118e rég. d'artillerie: excellent canonnier. A été très grièvement blessé par éclats de bombe d'avion, le 11 juin 1940, au cours d'une mise en batterie de son unité à Fleury. A été trépané.

IBBOU AZOYAOU, mle 3898, tirailleur au 21e rég. de tirailleurs algériens: tirailleur brave et dévoué. A été grièvement blessé à son poste de combat à Montmédy, le 27 mai 1940, au cours d'une contre-attaque exécutée pour tenter de dégager sa section encerclée par l'ennemi.

AOMAR BEN KADBOUR, mle 5529, spahi au 2e rég. de spahis: spahi dévoué et courageux. A été grièvement blessé par rafale de mitrailleuse, le 16 mai 1940, à son poste de mitrailleur à Charleville.

ROUX (Henri), maître-pointeur au 22e rég. d'artillerie coloniale: soldat très courageux. A été grièvement blessé par éclats de bombe d'avion, le 14 juin 1940, à son poste de combat à Pont-sur-Yonne, au cours d'une attaque ennemie. Atteint d'impotence fonctionnelle du bras droit.

MOCKTAR SLIMAN, mle 816, caporal au 6e rég. de tirailleurs algériens: gradé brave et dévoué. A été grièvement blessé par rafale, au cours d'une attaque ennemie en Belgique.

ROYNAU (Maurice), maréchal des logis au 111e rég. d'artillerie coloniale: sous-officier énergique et courageux. A été très grièvement blessé par balle, le 14 mai 1940, au moment où, sa pièce étant restée en panne, il tentait de rejoindre sa batterie.

GRISVAL (Paul), aspirant au 170e rég. d'infanterie: sous-officier particulièrement brave et dévoué, déjà cité pour sa belle conduite au feu en octobre 1939. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 8 juin 1940, à son poste de combat au cours d'une attaque ennemie à Vic-sur-Aisne.

BRUN (Joseph), canonnier au 202e rég. d'artillerie: canonnier brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 8 juin 1940, au cours d'un changement de position à Vauxtin. Atteint d'impotence fonctionnelle de la main droite.

LAMIRAUD (René), sergent au 7e rég. d'infanterie coloniale: excellent sous-officier. Au cours d'une attaque exécutée par son unité pour rejoindre Amiens, a été grièvement blessé par éclats d'obus à son poste de combat, le 27 mai 1940. Atteint d'impotence fonctionnelle du bras gauche.

MESSADEC BELKACEM, mle 305, sergent au 15e rég. de tirailleurs algériens: sous-officier énergique et courageux. Le 19 mai 1940, sa section étant encerclée aux environs de Sedan, a été atteint par rafale de mitrailleuse, à son poste de combat. Quoique gravement blessé, s'est traîné à travers les lignes ennemies pour rejoindre les postes français.

CANTAGREL (Marius), soldat au 42e bataillon de mitrailleurs malgaches: soldat courageux et dévoué. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 13 mai 1940, alors qu'il tentait de porter secours à son unité encerclée par l'ennemi à Montherme.

IRIART (Pierre), chasseur au 9e bataillon de chasseurs pyrénéens: chasseur très dévoué et courageux. A été atteint de plaies multiples par éclats de grenade, le 15 juin 1940, au cours d'un engagement aux avant-postes de Bischeim. A perdu la vision de l'œil gauche.

DAUSSIN (Albert), soldat au 74e rég. d'infanterie: soldat brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 18 mai 1940, au cours de l'attaque de Martincourt-Olizy. Amputé de la jambe droite.

PAISANT (Robert), zouave au 1er rég. de zouaves: zouave brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclat d'obus, le 12 juin 1940, lors d'une attaque allemande aux environs d'Epernay. Amputé de la cuisse gauche.

SCHREDER (Léon), soldat au 11e rég. étranger d'infanterie: soldat courageux. Grièvement blessé par éclat d'obus, le 27 mai 1940, à son poste de combat, au cours d'une attaque ennemie à Sedan, a continué le combat malgré sa blessure. Amputé de la cuisse droite.

CHAUFFOUR (Raoul), pionnier au 407e rég. de pionniers: pionnier brave et dévoué. Alors que son unité se repliait en direction de Dunkerque, a été grièvement blessé par éclats d'obus, le 2 juin 1940 au cours d'une attaque ennemie à Tetechem. Amputé du bras gauche.

CHOBEAUX (Jean), adjudant au 60e rég. d'infanterie : sous-officier énergique et très courageux. A fait preuve d'une bravoure remarquable en tentant de forcer à motocyclette un barrage ennemi à Grandvillers, le 7 juin 1940, au cours d'une reconnaissance. Grièvement blessé, par rafale de mitrailleuse au cours de sa tentative, est atteint de paralysie totale du bras droit.

DUFFAU (Edouard), maréchal des logis à la 669e batterie antichar : excellent sous-officier. A été grièvement blessé à la tête par éclat d'obus, le 17 juin 1940, au cours de la défense d'une position de résistance à Saint-Léger-sur-Dheune. A été trépané.

DUFORT (Louis), canonnier au 317e rég. d'artillerie: canonnier brave et dévoué. A été grièvement blessé à son poste de combat à Rethel, le 8 juin 1940, au cours d'un bombardement de l'artillerie ennemie. Atteint de cécité complète. Grand blessé de la face, a fait preuve d'un moral élevé depuis sa blessure.

VEAU (Henri), canonnier au 38e rég. d'artillerie: excellent pointeur. A été gravement blessé par éclats d'obus à son poste de combat, le 17 mai 1940, à Beaumont-en-Argonne, au cours d'un duel violent d'artillerie, alors que son unité appuyait l'infanterie attaquée par des chars ennemis. A perdu l'œil gauche.

PEREZ (Joseph), cavalier au 18e groupe de reconnaissance divisionnaire: cavalier très courageux. Alors que son unité contenait l'offensive ennemie depuis trois jours sur le canal de l'Aisne, a été grièvement blessé par balle, à son poste de fusilier-mitrailleur, le 19 mai 1940. Aveugle de guerre.

MARTIN (Georges), tirailleur au 18e rég. de tirailleurs: tirailleur très courageux. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 29 mai 1940, lors d'un bombardement de l'artillerie ennemie à Saint-Paul-aux-Bois. Amputé de la cuisse droite.

VACQUIER (Henri), soldat au 11e rég. d'infanterie: excellent soldat, s'étant toujours bravement comporté au cours des différents combats de son régiment. Son unité étant tombée dans une embuscade ennemie aux environs de Rosnes, le 16 juin 1940, a été grièvement blessé à son poste. Amputé du bras gauche.

LAFITE (Hugues), soldat au 214e rég. d'infanterie: agent de transmissions, ayant toujours rempli sa mission avec un parfait sang-froid, malgré les bombardements. A été grièvement blessé, le 18 juin 1940, à Pierrefontaines-les-Varans, en se portant auprès d'un mortier pour remplacer un camarade qui venait d'être tué. Amputé du bras gauche.

ESPIGAT (Germain), soldat au 11e rég. d'infanterie: très bon soldat énergique et dévoué. A, en toutes circonstances, fait preuve de calme et de courage. A été très grièvement blessé, le 17 mai 1940, à son poste de combat, au cours d'une attaque ennemie au bois de Sy. A perdu l'œil droit

BALLARIN (Francis), caporal au 23e rég. de marche des volontaires étrangers: très bon gradé, ayant toujours fait preuve de courage. Le 8 juin 1940, faisant partie d'un détachement chargé de retarder l'avance ennemie à Vertafeuille, a continué le combat malgré son épuisement et ne s'est replié que sur ordre. A été grièvement blessé au moment du repli. Amputé du bras droit.

LASSERRE (Bernard), canonnier au parc d'artillerie de la 15e division: canonnier courageux. A été gravement blessé au cours d'un violent bombardement de l'aviation ennemie à Châlons-sur-Marne, le 26 mai 1940. Amputé du bras droit.

DUPOUY (Siméon), soldat au 43e rég. d'infanterie coloniale: soldat très courageux. A été grièvement blessé à la tête par éclat d'obus, le 24 mai 1940, à son poste de combat au bois de la Folie, près de Sedan.

ETCHEVERRY (Pierre), chasseur au 9e bataillon de chasseurs pyrénéens: chasseur très courageux et dévoué. A été grièvement blessé par balle, le 15 juin 1940, à son poste de combat à Kunheim. Amputé du bras gauche.

GOUBEAU (Louis), sergent-chef au 49e rég. d'infanterie: sous-officier très courageux. Après s'être distingué aux combats à l'Ouest de Deux-Ponts et au Nord de Bitche, a été grièvement blessé, le 22 juin 1940, au cours de la défense d'un village dans les Vosges. Amputé de l'avant-bras gauche.

DISCAZEAUX (Pierre), tirailleur au 7e rég. de tirailleurs marocains: excellent conducteur de chenillette. A été grièvement blessé, le 24 mai 1940, en assurant le ravitaillement en munitions des unités de son bataillon aux environs d'Arras. Amputé du bras gauche.

CHIROS (Henri), caporal au 12e rég. de zouaves: gradé d'un grand sang-froid et d'une énergie remarquable. Après s'être défendu jusqu'au bout contre une attaque de chars devant Beaumont, le 15 mai 1940, a été écrasé par un de ces derniers à son poste de combat.

GAYE (Jean), sergent au 14e rég. de tirailleurs sénégalais: sous-officier, modèle de courage et d'énergie. Le 14 juin 1940, a été grièvement blessé à la tête de son groupe aux environs de Ligny-en-Barrois, au cours d'une attaque d'engins blindés ennemis. Amputé du bras droit

MARCHIVE (Achille), soldat au 43e rég. d'infanterie coloniale: soldat courageux et dévoué. A été grièvement blessé par balles, le 20 mai 1940, dans un combat rapproché sous bois aux environs de Beaumont. Atteint d'impotence fonctionnelle des deux jambes.

OYHENART (Jean), chasseur au 32e bataillon de chars: chasseur d'un courage exemplaire. A été grièvement atteint par balle, le 16 mai 1940, en allant porter secours aux blessés d'une unité de combat à Maubert-Fontaine. Amputé du bras gauche.

TURON (Pierre), canonnier au 61e rég. d'artillerie: aide-maréchal dévoué. Après avoir pris part aux combats en Belgique, a été grièvement atteint de blessures multiples par éclat d'obus, le 30 mai 1940, à son poste de combat à Lambersart.

CESCAU (Jean), soldat au 15e rég. d'infanterie alpine, alpin courageux et dévoué. Faisant partie du corps franc de son régiment, a pris part, dans la Sarre, à de nombreuses patrouilles et embuscades. A été grièvement blessé, le 4 juin 1940, au cours d'une contre-attaque à Moyenneville. Amputé de la jambe gauche.

GAILLARD (Gaston), soldat au 151e rég. d'infanterie: volitigeur brave et courageux. A été grièvement blessé par éclats de grenade, le 8 juin 1940, au cours de la défense d'une tranchée aux environs de Neufchâtel-sur-Aisne. Amputé de la cuisse gauche.

LEBREE (Bernard), caporal au 41e rég. d'infanterie coloniale: son unité étant encerclée par l'ennemi, le 5 juin 1940, à Hangest-en-Santerre, a participé volontairement à une reconnaissance particulièrement périlleuse au milieu des infiltrations ennemies. Au cours de l'attaque du village a arrêté un char ennemi par le tir de la pièce de 25 qu'il commandait. A continué le tir jusqu'à ce qu'il soit grièvement blessé. Amputé de la cuisse gauche.

PLATRIER (Georges), caporal-chef au 104e rég. d'infanterie: excellent gradé. A été grièvement blessé par éclats de mortier, le 11 juin 1940, dans le groupe d'hommes qui, avec le commandant de compagnie, protégeait le repli de l'unité à Marugny-en-Oxois. Atteint d'impotence fonctionnelle de la jambe gauche.

BLANDIN (Raymond), canonnier au 306e rég. d'artillerie: canonnier dévoué et courageux. Le camion qu'il pilotait ayant été attaqué par des chars ennemis, le 9 juin 1940, aux environ de Breslies, a réussi, quoique grièvement blessé à la main droite, à continuer sa route et à franchir ainsi plusieurs kilomètres, faisant preuve d'une rare énergie. A été à nouveau encerclé et fait prisonnier. A dû subir l'amputation du bras droit.

REMY (Marc), maréchal des logis au 329e rég. d'artillerie: excellent sous-officier, ayant fait preuve du meilleur esprit et de la plus grande initiative dans les circonstances les plus difficiles. A été grièvement blessé par éclats d'obus à son poste dans la nuit du 30 au 31 mai 1940. Amputé de la jambe gauche

DUBARRY (Louis), sergent au 123e rég. d'infanterie: excellent sous-officier, déjà cité pour sa belle conduite au feu en novembre 1939. A été grièvement blessé, le 16 juin 1940, au cours d'un engagement à Longchamp.

SUIN (Louis), caporal au 2e rég. du génie, gradé brave et dévoué. A été grièvement atteint de plaies multiples par éclats d'obus, le 21 juin 1940, à son poste de combat à Parey-Saint-Cesaire.

MALO (Jean), sergent au 31e bataillon de chars: sous-officier énergique et courageux. A été grièvement blessé à la face dans son char, en pleine action de combat à Lieuvillers, le 9 juin 1940. A perdu l'œil gauche.

LAOT (Jean), adjudant au 22e rég. de marche des volontaires étrangers: sous-officier énergique et brave. Commandant une section de mortiers encerclée, le 6 juin 1940, à Marchelepot, a continué le combat au fusil et à la grenade après avoir épuisé tous les obus. A été gravement blessé à la face au cours de l'action. A perdu la vision de l'œil droit.

SADI MOHAMED, mle 3577, tirailleur au 31e rég. de tirailleurs algériens: tirailleur, modèle de courage. A été grièvement blessé par balle, le 5 juin 1940, en Belgique, alors qu'il posait des mines à proximité de l'ennemi. Atteint d'impotence fonctionnelle de la jambe gauche.

DUFAU (Adrien), pionnier au 127e rég. de pionniers: pionnier brave et dévoué. A été grièvement blessé, le 3 juin 1940, à son poste de combat à Malo-les-Bains. Amputé de l'avant-bras droit.

COSTEDOAT (René), canonnier au 212e rég. d'artillerie: canonnier dévoué. Après avoir participé aux opérations de Belgique, a été grièvement blessé par bombe d'avion au cours du bombardement de Rennes. Amputé du bras gauche.

MASSYRE (Victor), cavalier au 2e rég. d'automitrailleuses: cavalier brave et dévoué. A été grièvement blessé, le 10 mai 1940, au cours d'une attaque en Belgique. Atteint d'impotence fonctionnelle du bras gauche.

MANTEL (René), sergent au 3e rég. d'infanterie coloniale: excellent sous-officier, volontaire pour le groupe franc de son bataillon. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 9 juin 1940, à Beaumont-en-Argonne, en traversant un barrage de l'artillerie allemande, alors qu'il se portait avec son groupe en renforcement des avant-postes débordés par l'ennemi.

SALIOT (Henri), soldat au 119e rég. d'infanterie: soldat courageux et dévoué. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 9 juin 1940, à son poste de fusilier-mitrailleur à Sommauthe, au cours d'une attaque ennemie.

BRET (Clovis), pionnier au 417e rég. de pionniers: pionnier dévoué. Sa compagnie étant encerclée par l'ennemi, à Boulogne-sur-Mer, dans la nuit du 24 au 25 mai 1940, a été gravement blessé à la face par éclats de bombe à son poste de guetteur.

CARAUX (Edmond), caporal au 5e rég. d'infanterie coloniale: gradé énergique et courageux. Volontaire pour toutes les patrouilles et missions dangereuses. Le 5 janvier 1940, a accompli une reconnaissance profonde dans les lignes ennemies et a rempli son rôle d'éclaireur avec un allant et un sang-froid remarquables. A été grièvement blessé par rafale de mitrailleuse, le 10 juin 1940, à son poste de combat, au cours d'une attaque ennemie aux environs de Vouziers.

DUTILLEUL (Georges), sapeur au 8e rég. du génie: sapeur brave et énergique. A été gravement blessé par éclat d'obus, le 8 juin 1940, alors qu'il procédait au montage d'une ligne téléphonique à Saint-Pierremont.

CHEROUVRIER (Pierre), cavalier au 61e groupe de reconnaissance divisionnaire: cavalier brave et dévoué. A été grièvement blessé par éclats d'obus, le 20 juin 1940, au cours d'une contre-attaque ennemie aux environs de Gondreville

MOURET (Jean), caporal-chef au 30e rég. d'infanterie: gradé très courageux. A été grièvement atteint de plaies multiples par éclats d'obus, le 30 mai 1940, à son poste de combat à Oches, au cours d'un tir de l'artillerie ennemie.

OLMICCIA (Jean), sergent au 6e rég. d'infanterie coloniale mixte sénégalais: sous-officier brave et énergique. Le 23 mai 1940, son unité ayant attaqué à Sommauthe pour tenter de dégager une compagnie encerclée, a été grièvement blessé par balle à la tête de son groupe de combat.

LARRIEUX (Pierre), maréchal des logis à la batterie antichars du 81e rég. d'artillerie nord-africain: sous-officier très courageux. A été grièvement atteint par rafale de mitrailleuse, le 8 juin 1940, à son poste de combat de chef de pièce antichars, à Davenescourt, au cours d'une attaque d'engins blindés ennemis.

FOUILLOUSE (Thomas), canonnier au 53e rég. d'artillerie : excellent canonnier. A été grièvement blessé, le 20 juin 1940, à son poste de combat à Saint-Maurice-sur-Moselle, au cours d'un ravitaillement en munitions effectué sous un violent bombardement de l'artillerie ennemie.

MERABET MOHAMED, mle 17379, tirailleur au 11e rég. de tirailleurs algériens: excellent tirailleur, calme et courageux. A été très grièvement blessé par éclat d'obus au cours d'une contre-attaque le 28 mai 1940.

Les nominations ci-dessus comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Gl HUNTZIGER.

Citations à l'ordre de l'armée comportant attribution de la Croix de guerre 1939-1940 avec palme.

Sont cités à l'ordre de l'armée:

DANCAUSSE, capitaine au 3e bataillon du 6e rég. étranger d'infanterie: type de l'officier de légion pour qui le combat est le plus grand honneur, remarquable de flegme et de mépris du danger. Le 19 juin 1941, enfermé dans la citadelle de Merdjayoun et malgré un bombardement préalable furieux, a soutenu pendant deux heures les assauts d'un adversaire très supérieur en nombre maintenant intégralement sa position. A poussé des pointes hardies au contact des Britanniques pour récupérer des blessés et des animaux que ceux-ci essayaient d'emmener.

PHILY (Sébastien), adjudant au 17e rég. de tirailleurs sénégalais: très bon chef de groupe de mortier. Au cours du combat de Cheik-Meskine du 8 juin 1941, a commandé le tir de son groupe avec un grand sang-froid et une précision remarquable. Au cours du décrochage, a ramené son groupe complet en personnel et en matériel.

BREGNARD, canonnier, mle 9382, au rég. d'artillerie coloniale du Levant: très bon chauffeur. Le 9 juin 1941, à Quasmie, voyant la batterie encerclée, n'a pas hésité à faire le coup de feu. Au cours de l'action, a pris la place d'un brigadier mitrailleur tué et s'est emparé d'une arme automatique britannique. Dans l'après-midi du même jour, au cours d'une seconde attaque de la position, a coopéré à la capture d'une nouvelle arme automatique en abattant quatre adversaires.

MAURICE (Gaston), lieutenant au 6e rég. étranger d'infanterie: officier modèle, possédant les plus belles qualités de flamme et d'entrain, d'énergie et de tenue. Vivant exemple du devoir, toujours volontaire pour remplir les missions délicates, estimé de ses chefs et aimé de ses subordonnés, a trouvé une mort glorieuse, le 24 juin 1941, devant Djezzine, alors qu'avec quatre légionnaires seulement, il contre-attaquait à la grenade un groupe dangereusement avancé dans nos lignes.

TURGI, adjudant-chef au 6e rég. étranger d'infanterie: type du vieux sous-officier de légion, calme et énergique. A été mortellement frappé le 18 juin 1941 devant Djezzine, alors qu'avec le plus grand mépris du danger, il dirigeait le feu de sa section et recherchait les objectifs à battre.

LEBLOND, sergent au 6e rég. étranger d'infanterie: au cours de l'avance sur Djezzine, le 17 juin 1941, a été mortellement blessé d'une balle en pleine tête, alors qu'avec un sang-froid admirable, il dirigeait le tir de son fusil-mitrailleur sur les emplacements d'armes automatiques ennemies.

KAMMERZELL, caporal au 6e rég. étranger d'infanterie: a donné le plus bel exemple d'une farouche énergie au cours du combat du 19 juin 1941 devant Djezzine, en continuant à se battre malgré trois blessures précédentes et jusqu'à ce qu'une quatrième vienne le frapper mortellement à son poste de combat.

CALORI, légionnaire au 6e rég. étranger d'infanterie: brave légionnaire. A trouvé une mort glorieuse le 19 juin 1941 devant Djezzine au cours d'un violent engagement.

ROMMELFAENGER, légionnaire au 6e rég. étranger d'infanterie: brave légionnaire. A trouvé une mort glorieuse devant Djezzine au cours d'un violent engagement.

RAMIRO, légionnaire au 6e rég. étranger d'infanterie: lors de l'attaque de la position occupée par sa compagnie devant Djezzine, le 17 juin 1941, s'est porté crânement au devant de l'adversaire porteur d'une musette de grenades. A trouvé une mort glorieuse debout, frappé en plein front.

LE COULTEUX DE CAUMONT, colonel commandant le 7e rég. de chasseurs d'Afrique: chef énergique et plein d'allant. A fait de son régiment une unité de combat de tout premier ordre, dont les nombreuses interventions ont été extrêmement efficaces, rétablissant à plusieurs reprises des situations très délicates. A conduit avec un plein succès un raid sur les arrières britanniques, au cours duquel il a pris Kuneitra, le 16 juin 1941, après un très violent combat d'une durée de cinq heures, combattant à pied avec ses officiers pour aider la progression des chars arrêtés par des barrages et des armes antichars; a fait près de 500 prisonniers, dont un colonel et 14 officiers et s'est emparé d'un important matériel de guerre. Au cours de la bataille de Damas, a mené à différentes reprises et en particulier, le 20 juin 1941, à Mezze, de violentes contre-attaques couronnées de succès, capturant de nombreux prisonniers, imposant à l'adversaire un arrêt qui a permis le retrait en ordre de la plus grande partie de nos troupes engagées au Sud de Damas.

MARTIN, colonel commandant le 1er rég. de spahis marocains: officier supérieur d'un calme et d'un sang-froid dignes de tous les éloges, s'est déjà imposé à la tête du régiment dont il vient de prendre le commandement. A assuré avec des moyens réduits, grâce à des dispositions judicieuses et malgré l'attitude agressive de l'adversaire, l'intégrité de la position étendue qu'il avait à défendre. Au cours de la bataille de Damas, placé à la tête d'un groupement a, par son impulsion personnelle permis, grâce à une contre-attaque, d'arrêter l'adversaire aux portes de la ville et d'assurer le décrochage des troupes. A ensuite organisé le repli de son régiment qui, à l'exemple de son chef, a fait preuve des plus belles qualités militaires, malgré les pertes subies par certains escadrons.

MILLIET, lieutenant-colonel au 17e rég. de tirailleurs sénégalais: assurant le commandement des avant-postes du sous-secteur de l'Hermon à Kuneitra, a fait preuve le 8 juin 1941 de brillantes qualités militaires. Attaqué par des forces supérieures en nombre, appuyées par de nombreux engins blindés, a retardé l'avance britannique pendant plus de 23 heures et rempli intégralement la mission qui lui était confiée. A donné sous le feu un bel exemple de calme, de sang-froid et de courage.

BOYER, lieutenant-colonel au 17e rég. de tirailleurs sénégalais: chargé de l'organisation défensive du village de Cheik-Meskine, en a fait en très peu de temps, grâce à d'habiles dispositions, un centre de résistance très solide. L'a défendu avec énergie le 9 juin 1941, repoussant plusieurs attaques avec chars très violentes en infligeant de lourdes pertes à l'adversaire. Complètement encerclé, ne s'est replié que sur ordre, réussissant à franchir les lignes britanniques et à ramener en deux fractions les deux tiers de son bataillon, en dépit des circonstances très difficiles.

FOULD, capitaine au 1er rég. d'artillerie métropolitaine du Levant: officier d'une bravoure froide et résolue. Commandant une section de 75 mise à la disposition du détachement chargé de l'attaque de Kuneitra, n'a pas hésité à mettre de nuit ses pièces en batterie à 400 mètres de l'adversaire pour être à même de neutraliser au moment du débouché de l'attaque la défense antichar adverse. Au moment de l'assaut de la localité, faisant remorquer une de ses pièces par une automitrailleuse, s'est porté sous le feu des armes automatiques jusqu'au contact d'une barricade qu'il a détruite à bout portant.

DEWATRE (Paul), capitaine au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: officier plein d'ardeur et d'énergie: s'est distingué dès le début des opérations par son coup d'œil et son mordant. En tête d'un détachement opérant un raid sur les arrières des troupes anglaises, a forcé de nuit le passage de Sassa vers Kuneitra, n'hésitant pas à attaquer un adversaire très supérieur en nombre, le mettant en déroute et lui faisant de nombreux prisonniers. A contribué par cette action énergique à assurer le succès de l'opération menée le 16 juin 1941 sur Kuneitra.

GRANDPIERRE, capitaine au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: officier énergique, audacieux et d'une grande bravoure. Le 8 juin 1941, a mené une action retardatrice de Cheik-Meskine à Kissoue, contenant l'adversaire toute la journée et lui infligeant des pertes sensibles. Le 17 juin, tenant Kuneitra avec quelques automitrailleuses, a, par sa manœuvre judicieuse, permis le décrochage du détachement ayant effectué sur les arrières britanniques un raid profond et fructueux.

VIALATTE, capitaine commandant la 3e compagnie du 17e rég. de tirailleurs sénégalais: officier brave et courageux. Commandant le point d'appui de Nejah, attaqué par des forces bien supérieures en nombre et appuyées de chars, a fait preuve de courage et de sang-froid en tenant tête à l'adversaire pendant plusieurs heures, malgré un violent bombardement. Ayant perdu le village dans la matinée, l'a repris avec ses propres moyens en exécutant une brillante contre-attaque dans l'après-midi.

MOULINIE (François), lieutenant au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: chef de peloton de chars de tout premier ordre. S'est distingué les 10, 11 et 12 juin 1941 devant Najah. Le 15 juin, a contribué, au cours d'une brillante action de nuit, à l'enlèvement d'une position devant Sassa. Le 16 juin, a attaqué à Kuneitra pendant sept heures consécutives, ne consentant à prendre du repos qu'après la victoire.

DE ROCQUEMAUREL (Jean), lieutenant au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: chef de peloton d'automitrailleuses hors de pair. Avec un calme admirable, n'a cessé depuis le début de la campagne de montrer ses splendides qualités militaires. Lors de l'attaque de Kuneitra, le 17 juin 1941, a aidé lui-même à pied à ouvrir une barricade défendue par le feu. Ayant réussi à se frayer un chemin, s'est élancé avec son automitrailleuse à l'intérieur du village. A grandement coopéré à la réussite de l'opération, grâce aux feux qu'il a ainsi portés en plein milieu de la résistance. A eu sa voiture mise hors de combat.

RAULT, lieutenant au 17e rég. de tirailleurs sénégalais: officier superbe de courage et d'allant. Faisant partie avec sa section d'un détachement chargé d'opérer un raid sur les arrières des forces britanniques dans la nuit du 11 au 15 juin 1941, a mené jusqu'au corps à corps un combat d'avant-garde contre un adversaire supérieur en nombre qu'il a mis en fuite et auquel il a fait des prisonniers. Blessé au cours de l'action, a refusé de se laisser évacuer. Le 16 juin, à l'attaque de Kuneitra, s'est dépensé sans compter pour entraîner sa troupe durement éprouvée par le feu et a donné, au cours d'un combat meurtrier, de nouvelles preuves de sa bravoure et de son mépris du danger.

HURTREL, lieutenant au 17e rég. de tirailleurs sénégalais: officier très énergique, d'une bravoure et d'un allant remarquables. S'est particulièrement distingué, le 17 juin 1941, au combat de l'Abou-Atriz où il a été grièvement blessé.

FALGAYRAC (Amédée-Georges), sous-lieutenant au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: excellent chef de peloton, très brave et d'une endurance à toute épreuve. S'est dépensé sans compter au cours des opérations menées autour de Damas; le 17 juin, à Modamie, le 19 juin à Mezze qu'il a dégagé de sa propre initiative, tenant à lui seul la position de 4 heures 30 à 10 heures, le 20 juin à Karata, le 22 juin à Doumar. Pris à partie à plusieurs reprises par des armes antichars et des concentrations d'artillerie, a conservé en toutes circonstances un sang-froid absolu.

PROT (Albert), sous-lieutenant au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: officier plein d'allant et de bravoure, volontaire pour tous les combats; blessé à l'attaque de Kuneitra, le 16 juin 1941, en entraînant des fantassins à l'assaut.

MOULINIER (Roger), adjudant au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: chef de peloton plein d'allant, déjà proposé pour sa brillante conduite, le 12 juin 1941, au Teil-Ladj. A mené son peloton à l'attaque de Kuneitra, le 16 juin 1941, permettant à l'infanterie de prendre pied à l'intérieur de la position.

CREINA, maréchal des logis chef au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: excellent chef de peloton qui a participé à toutes les opérations du 16 au 21 juin 1941. Lors de l'attaque de Kuneitra, a réussi à entrer l'un des premiers dans la ville, détruisant de nombreuses armes britanniques. Aux opérations de nettoyage de Mezze, a conduit son peloton à l'attaque avec beaucoup d'entrain.

MAQUIGNON (Henri), maréchal des logis au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: très bon chef de voiture A. M. Le 8 juin 1941, à Kuneitra, a permis, par ses tirs, le décrochage d'éléments d'infanterie sur le point d'être encerclés. Le 17 juin, dans la reprise de Kuneitra, est allé rechercher sous le feu un chef d'escadrons blessé.

VERLET (Louis), maréchal des logis au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: chef de char plein de sang-froid, de courage et d'audace. Le 16 juin 1941, a réussi à pénétrer à l'intérieur des défenses de Kuneitra, semant la panique et détruisant de nombreuses armes. A regagné les lignes, malgré tous les obstacles accumulés devant lui.

HERMANT (Marcel), maréchal des logis au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: chef de char d'un courage à toute épreuve. Le 16 juin 1941, a réussi à pénétrer à l'intérieur des défenses de Kuneitra, semant la panique et détruisant de nombreuses armes. S'est encore dépensé sans compter au cours des opérations de dégagements de Mezze, le 19 juin, faisant des prisonniers.

BAIJOT (Gaston), maréchal des logis au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: au cours de la prise de Kuneitra, le 17 juin 1941, a fait preuve d'un allant et d'un courage dignes d'éloges. A continué seul à servir son fusil-mitrailleur après que tout son groupe ait été mis hors de combat. Pendant l'opération de nettoyage, a ramené 40 prisonniers, dont 1 officier.

MADELAIN (Marcel), maréchal des logis au 7e rég de chasseurs d'Afrique: chef de peloton d'automitrailleuses très brave. S'est dépensé sans compter, le 8 juin 1941, dans la région de Cheik-Meskine. Blessé, a refusé de se laisser évacuer et a continué le combat pendant toute la journée.

JULIANI (Raymond), brigadier au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: excellent chef de char, d'un calme et d'un sang-froid remarquables sous le feu. S'est distingué les 15, 16 et 17 juin 1941, au cours des opérations menées entre Sa-sa et Kuneitra. A été blessé le 17 juin 1941 à son poste de combat, en se portant à l'aide d'une automitrailleuse amie en difficulté.

PRIMAULT (Robert), brigadier au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: conducteur d'une automitrailleuse Dodge, lors des combats du 9 juin 1941, à Kanaye, et du 11 à Hirjille, a fait preuve d'un courage admirable. A ramené, à la suite de ces deux jours, sa voiture perforée en vingt-quatre points d'impact. Le 18 juin, en reconnaissance en avant de Kuneitra, a sauvé un char et ses deux hommes d'équipage blessés en prenant la place du conducteur pour les ramener dans nos lignes.

GUYOT (André), brigadier au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: excellent chef de char qui a affirmé de très belles qualités militaires au cours des combats des 18 au 21 juin 1941 dans la région de Kissoue. Toujours sur la brèche, a participé à toutes les attaques. Deux fois blessé, a refusé de se laisser évacuer.

LE MENNE (Roland), cavalier au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: mécanicien de char de tout premier ordre, aussi brave que modeste. Au cours du combat de Kuneitra, le 16 juin 1941, a forcé le barrage ennemi, est entré dans la ville et a réussi, après y avoir semé la panique pendant trois heures, à en sortir. A participé à nouveau aux opérations de nettoyage de Mezze, les 19 et 20 juin. A continué d'y faire preuve de ses brillantes qualités.

GEORGEON (Jean-Baptiste), cavalier au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: excellent pilote modeste, dévoué et très brave. Blessé dans son char le 16 juin 1941, à l'attaque de Kuneitra, a refusé de se laisser évacuer. Au cours des opérations de nettoyage de Mezze, a combattu à pied, participant à la capture de nombreux prisonniers.

NICOLAI (Paul), cavalier au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: mécanicien de char courageux et plein d'entrain. S'est dépensé sans compter au cours des combats des 17, 19 et 20 juin 1941 dans la région de Damas. Blessé à l'œil le 19 juin, a continué à se battre. Reparti le 20 et ayant son char gravement endommagé par les armes antichars ennemies, a réussi à le dégager.

KOIFMAN (Léon), aspirant au 1er rég. d'artillerie métropolitaine du Levant: détaché comme officier de liaison d'artillerie du point d'appui de Tell-Nejah, le 15 juin 1941, a fait preuve des plus belles qualités militaires. En dépit d'un bombardement particulièrement violent, a assuré le réglage de tous les tirs de sa batterie avec le plus grand calme. Blessé grièvement au cours de l'action, ne s'est laissé évacuer que sur ordre formel du commandant du point d'appui.

BOULLAIS (Emile), capitaine au 17e rég. de tirailleurs sénégalais: le 8 juin 1941, au combat de Cheik-Meskine, a maintenu ses positions malgré une violente attaque menée par des forces supérieures en nombre appuyées par de nombreux engins blindés. Ayant reçu l'ordre de se replier au cours de la nuit alors qu'il était complètement encerclé et séparé de son bataillon par des forces adverses, a réussi, après un raid d'environ 130 kilomètres à travers un terrain occupé par l'adversaire, à ramener son unité dans nos lignes.

CRISTOFINI (Pierre,) capitaine au 17e rég. de tirailleurs sénégalais: s'est brillamment distingué le 15 juin 1941 à Nejah, dont il assurait la défense avec un détachement de deux compagnies. Attaqué par des forces très supérieures en nombre, appuyées par vingt chars, a exalté le courage de ses hommes par la bravoure dont il a fait preuve sous le feu violent de l'adversaire et par l'exécution de la sonnerie « Au drapeau » exécutée au moment où les engins ennemis abordaient notre ligne de combat. A repris par une contre-attaque le village que l'ennemi avait réussi à occuper au cours de la matinée.

MACE DE GASTINES, capitaine au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: chef audacieux et plein de flamme. Toujours sur la brèche et toujours en tête. A fait de son escadron de chars une unité manœuvrière et ardente dont l'intervention a toujours été un gage de succès. Le 16 juin 1941, au cours d'un raid sur les arrières britanniques, a forcé les défenses de Kuneitra, pénétrant dans le village, y semant la panique, permettant la capture de près de 500 prisonniers et d'un très important matériel. Le 19 juin, contre-attaquant sur Mezze, a rétabli les communications de Damas vers l'Ouest et capturé 150 prisonniers.

LE MAROIS, capitaine au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: officier dont l'audace et la froide bravoure viennent d'être mises à l'épreuve au cours de multiples opérations menées par ses chars. Le 16 juin 1941, lors d'un raid profond sur les arrières britanniques, a forcé les défenses de Kuneitra et pénétré avec une patrouille à l'intérieur de cette localité tenue par un bataillon. S'y est maintenu pendant plus d'une heure, semant la panique dans les rangs de l'adversaire et contribuant largement au succès d'une opération couronnée par la capture de près de 500 prisonniers.

CLAUDE (Roger), adjudant au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: excellent chef de peloton, calme, modeste et brave. Engagé dans deux opérations aux environs de Kissoue, du 16 au 21 juin 1941, y a affirmé de belles qualités militaires, infligeant à l'adversaire des pertes sévères, permettant à l'infanterie, par le mordant de ses contre-attaques, de maintenir ses positions. Blessé dans son char le 21 juin, a refusé de se laisser évacuer et a continué à combattre.

VOGT (Jean), adjudant au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: sous-officier du service automobile, a demandé dès le début des opérations à être relevé de son emploi pour servir dans un peloton de combat. Successivement employé comme pilote de char, comme chef de char et comme chef de peloton, a fait l'admiration de tous par son calme, son allant et sa bravoure. S'est distingué à Kuneitra le 16 juin 1941, combattant à pied devant les barricades, puis comme chef de char au cours des opérations de nettoyage. A donné, lors des combats de Mezze, de nouvelles preuves de sa froide bravoure.

DE FROMENT (Ferdinand), lieutenant au 7e rég. de chasseurs d'Afrique: beau type d'officier brave, calme, animé du plus bel esprit de sacrifice. Blessé le 16 juin 1941 au combat de Kuneitra, a rejoint son unité dès le 18 avec une plaie ouverte et à peine pansée. A participé avec son habituelle bravoure aux combats des 18, 20 et 21 juin devant Damas. Bien que non guéri, a refusé de se laisser évacuer.

GEOFFROY (Léon), lieutenant au 6e rég. de chasseurs d'Afrique: chef de peloton d'automitrailleuses, chargé de prendre le contact au village de Djezzine le 13 juin 1941, avec de faibles éléments portés, s'est engagé à fond pour permettre à ceux-ci de se décrocher et a eu plusieurs blessés. A ramené les renseignements demandés. Le 16 juin, est retourné chercher le contact à deux reprises différentes. S'est engagé avec le même brio et le même courage. A disparu au cours de sa mission.

PEHAN (Henri), maréchal des logis à la 16e batterie du 1er rég. d'artillerie métropolitaine du Levant: chef de pièce de canon de 47 antichars, a, le 15 juin 1941, à Tell-Nejah, au cours d'un combat qui opposait une compagnie d'infanterie à un bataillon britannique appuyé de chars, rempli sa mission avec un esprit de sacrifice total. A été grièvement blessé à son poste de combat.

NEGIB-HAMZI, brigadier au 5e escadron supplétif druze: brigadier fusilier-mitrailleur d'un grand courage. Lors d'une attaque de nuit aux abords de Deraa, le 15 juin 1941, a trouvé une mort glorieuse en s'engageant au plus près avec son escouade et en infligeant des pertes importantes à l'adversaire avec son arme automatique.

KHALIL-ARIDI, cavalier au 2e escadron léger druze: cavalier énergique et courageux, que son dévouement et son audace ont poussé au tout premier rang de son peloton au cours du nettoyage du village d'Ezraa. Y a trouvé une mort glorieuse le 15 juin 1941.

SELMAN-NEAMI, cavalier au 2e escadron léger druze: au cours d'un coup de main britannique sur la gare d'Ezraa, le 17 juin 1941 à l'aube, a été mortellement blessé en cherchant à porter secours à son commandant d'escadron entouré d'ennemis. A montré durant son agonie un esprit fier et digne, donnant ainsi à l'adversaire un magnifique exemple de courage.

TOUFIC SEYKALI, cavalier au 2e escadron léger druze: a trouvé une mort glorieuse par balle en plein front en cherchant à sauver l'arme automatique qu'il avait en consigne au cours d'une attaque sur la gare d'Ezraa, le 17 juin 1941 au petit matin.

LEBRETON (Georges), canonnier à la 16e batterie du 1er rég. d'artillerie métropolitaine du Levant: tireur de pièce de 47 antichars, a, le 15 juin 1941, à Tell-Nejah, au cours d'un combat qui opposait une compagnie d'infanterie à un bataillon britannique appuyé de chars, rempli sa mission avec un esprit de sacrifice total. A été tué à son poste de combat après avoir détruit plusieurs chars britanniques par un tir précis et ajusté.

ALI BEN FREDY, mle 1999, canonnier à la 16e batterie du 1er rég. d'artillerie métropolitaine du Levant: servant de pièce de 47 antichars. Le 15 juin 1941, à Tell-Nejah, au cours d'un combat contre un adversaire supérieur en nombre précédé de chars, a rempli sa mission avec un esprit de sacrifice total. A été tué à son poste de combat après avoir contribué à infliger des pertes sévères aux engins adverses.

PATAKY (Louis), sergent-chef à la compagnie du génie 33/2: modèle de bravoure et de froide énergie. Avec un entier esprit de sacrifice, combattant avec les troupes d'infanterie pour la défense des abords de Damas, le 22 juin 1941, a donné un magnifique exemple en se maintenant sur la position de combat malgré un intense bombardement. A été tué à son poste.

(Ordre n° 675 « C » du 12 juillet 1941.)

Indigènes algériens, tunisiens et marocains (recrutement de ces indigènes).

Le général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre, et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Vu le décret du 5 mai 1941 relatif au recrutement des indigènes algériens;

Vu le décret du 5 mai 1941 relatif au recrutement des indigènes tunisiens;

Vu le décret du 5 mai 1941 relatif au recrutement des indigènes marocains,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les dispositions des décrets du 5 mai 1941 relatifs au recrutement des indigènes algériens, des indigènes tunisiens et des indigènes marocains sont rendues applicables à compter du 18 mai 1941 et respectivement aux indigènes algériens, aux indigènes tunisiens servant à titre algérien et aux indigènes marocains qui se trouvaient à cette date liés au service par contrat.

Toutefois, ceux de ces indigènes qui ne réuniraient pas les conditions exigées des indigènes qui souscrivent désormais un engagement ou un rengagement seront, sauf décision contraire fondée sur une raison de santé ou un motif disciplinaire et prise par l'autorité habilitée par les décrets précités à prononcer la résiliation des contrats, autorisés à servir jusqu'à l'achèvement de leur contrat en cours.

Ultérieurement, les intéressés ne pourront continuer à servir que dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Vichy, le 19 juillet 1941.

Le général d'armée, commandant en chef des forces terrestres, ministre secrétaire d'Etat à la guerre,
G[l] HUNTZIGER.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Marine marchande (administration centrale).

Par arrêté, en date du 20 juillet 1941, de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à la marine, commandant en chef des forces maritimes françaises, a été promue, pour compter du 1er juillet 1941, au grade de sous-chef de bureau de 3e classe:

Mlle Giacomini (A.-M.-A.), rédactrice principale de 2e classe, en remplacement de M. Tassy, placé en position de service détaché.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Comité de technique scientifique laitière.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 juillet 1941: page 3063, article 2, 2e ligne, au lieu de: « ...est composé de 7 membres... », lire: « ...est composé de 8 membres... ».

Eaux et génie rural.

Par arrêté ministériel en date du 19 juillet 1941, M. Lyon, ingénieur en chef du génie rural de 1re classe, est nommé inspecteur général des eaux et du génie rural.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'INTÉRIEUR

N° 2978. — Algérie. — **Décret du 17 juillet 1941 étendant à l'Algérie la loi du 30 mai 1941 relative aux fonctions exercées par les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu l'article 3 de la loi du 30 mai 1941;

Sur le rapport de l'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Décrétons:

Art. 1er. — En Algérie, à compter de la publication du présent décret, les membres des conseils généraux cessent d'exercer les fonctions administratives, quelle qu'en soit la nature, qui leur étaient dévolues en cette qualité.

Art. 2. — Le préfet désigne les personnes appelées à exercer les fonctions administratives antérieurement dévolues aux conseillers généraux parmi les Français résidant dans le département.

Art. 3. — L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Vichy, le 17 juillet 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,
A[l] DARLAN.

Conseils municipaux. — Délégations spéciales.

L'amiral de la flotte, ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les articles 6 et 7 de la loi du 16 novembre 1940 relative au pouvoir de substitution de l'autorité supérieure, aux délégations spéciales, à l'administration cantonale et aux secrétaires de mairie;

Considérant qu'en raison de dissensions existant dans son sein le conseil municipal de la commune d'Anguilcourt-le-Sart (Aisne) ne peut gérer, de façon satisfaisante, les intérêts communaux,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune d'Anguilcourt-le-Sart (Aisne) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune d'Anguilcourt-le-Sart (Aisne) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Baron (Georges); membres: MM. Rossignol (Marcel), Dermont (Auguste).

Art. 3 — Le préfet de l'Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 18 juillet 1941.

A[l] DARLAN.

Considérant qu'à la suite du décès du maire de la commune de Frénois (Ardennes), il n'a pas été possible de constituer une municipalité apte à gérer, de façon satisfaisante, les intérêts communaux,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Frénois (Ardennes) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Frénois (Ardennes) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Thiery (Jules); membres: MM. Raunet (Nicolas), Huet (André).

Art. 3. — Le préfet des Ardennes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 18 juillet 1941.

A[l] DARLAN.

Considérant qu'à la suite de la démission du maire et de l'adjoint au maire de la commune de Dampierre-et-Fley (Côte-d'Or), il n'a pas été possible de constituer une municipalité apte à gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Dampierre-et-Fley (Côte-d'Or) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Dampierre-et-Fley (Côte-d'Or) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Tassin (Emile); membres: MM. Boirin (Pierre), Michet (Adrien).

Art 3. — Le préfet de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 18 juillet 1941.

A[l] DARLAN.

Considérant que, par suite de démissions et de décès, le conseil municipal de la commune de Caugé (Eure) se trouve réduit à un effectif qui ne lui permet pas de gérer, de façon satisfaisante, les intérêts communaux,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Caugé (Eure) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Caugé (Eure) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Delpeuch (Jean); membres: MM. Letellier (Alexis), Eglizaud (Jules).

Art. 3. — Le préfet de l'Eure est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 18 juillet 1941.

A[l] DARLAN.

Considérant qu'à la suite du décès du maire de la commune d'Abancourt (Oise), il n'a pas été possible de constituer une municipalité apte à gérer, de façon satisfaisante, les intérêts communaux,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune d'Abancourt (Oise) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune d'Abancourt (Oise), une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Campagne (Georges); membres: MM. Lefèvre (Henri), Despeaux (Germain).

Art. 3. — Le préfet de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 18 juillet 1941.

A[l] DARLAN.

Considérant que, par suite de démissions et de décès, le conseil municipal de la commune de Cuise-la-Motte (Oise) se trouve réduit à un effectif ne lui permettant pas de gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Cuise-la-Motte (Oise) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Cuise-la-Motte (Oise) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Bouland (Edmond); membres: MM. Lecat (Robert), Rabier (Auguste).

Art. 3. — Le préfet de l'Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 18 juillet 1941.

A. DARLAN.

Considérant que le conseil municipal de la commune de la Guiche (Saône-et-Loire) est hostile à l'œuvre de rénovation nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de la Guiche (Saône-et-Loire) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de la Guiche (Saône-et-Loire) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Raillard (Claude); membres: MM. Angellier (Paul), Carrouge (François).

Art. 3. — Le préfet de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 18 juillet 1941.

A. DARLAN.

Considérant que le conseil municipal de la commune de Lamarche (Vosges) n'apporte pas une aide suffisante à l'œuvre de rénovation nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Lamarche (Vosges) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans la commune de Lamarche (Vosges) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal et ainsi composée:

Président: M. Laurent (Henri); membres: MM. de Dieuleveult (Noël), Menu (Emile), Bourcier (Jules).

Art. 3. — Le préfet des Vosges est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 18 juillet 1941.

A. DARLAN.

Considérant qu'à la suite de la démission du maire, il n'a pas été possible de constituer dans la commune de Nailly (Yonne) une municipalité apte à gérer, de façon satisfaisante, les affaires communales,

Arrête:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Nailly (Yonne) est dissous.

Art 2. — Il est institué dans la commune de Nailly (Yonne) une délégation spéciale habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal est ainsi composée:

Président: M. Mouroux (Léon); membres: MM. Boulet, Dube (Ernest), Maria (Gaston).

Art 3. — Le préfet de l'Yonne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 18 juillet 1941.

A. DARLAN.

Inspecteurs de police.

Par arrêté en date du 16 juillet 1941, M. Druillet (Victor), inspecteur de la police nationale de 1re classe, suspendu provisoirement, est réintégré dans ses fonctions d'inspecteur de la police nationale de 1re classe (1er échelon) et affecté à la direction générale de la police nationale à compter du 3 juillet 1941.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'AVIATION

Citations à l'ordre de l'armée aérienne comportant attribution de la Croix de guerre avec palme.

Sont cités à l'ordre de l'armée aérienne les officiers, sous-officiers et hommes de troupe dont les noms suivent:

HYVERNAULT (Pierre-Henri), capitaine, groupe de chasse 1/2: officier pilote d'élite, modèle de courage et d'allant, chef de patrouille de grande valeur. Dès son arrivée au groupe, a participé à de nombreux combats au cours desquels ses brillantes qualités manœuvrières se sont imposées. Toujours sur la brèche, a brillamment conduit sa patrouille au combat. A trouvé une mort glorieuse, le 11 mai 1940, au cours d'un engagement contre un ennemi supérieur en nombre. Déjà cité.

PEUTO (Jacques), lieutenant, groupe de chasse 3/2: officier pilote d'une haute valeur morale. Excellent chef de patrouille. A été abattu, le 18 mai 1940, au cours d'un engagement avec une patrouille ennemie.

ARNOUX (Maurice), commandant, groupe de chasse 3/7: officier d'élite et aviateur prestigieux, mort pour la France en combat aérien après avoir servi l'aviation et son pays d'une façon éclatante. Cité huit fois à l'ordre pendant la guerre 1914-1918, devint en temps de paix, dans les compétitions internationales, un pilote de réputation mondiale. Ayant repris, en 1939, sa place dans un groupe de chasse, fit l'admiration de ses camarades plus jeunes par ses hautes vertus morales et sa remarquable virtuosité professionnelle. Trouva, le 6 juin 1940, une mort glorieuse dans un combat inégal contre sept adversaires, donnant à une carrière exceptionnelle le couronnement d'une fin chevaleresque. Médaillé militaire. Onze citations, 4 records du monde de vitesse. Détenteur de la coupe Zénith. Commandeur de la Légion d'honneur.

BOULIN, soldat, groupe de chasse 3/7: aide-mécanicien de valeur, dévoué et fanatique de son métier. Au cours d'un bombardement aérien, le 11 mai 1940, a continué avec sang-froid à préparer la mise en route de son avion de chasse. A été tué à son poste par l'éclatement d'une bombe.

BATUT (Robert), sous-lieutenant, groupe de chasse 3/10: jeune officier qui, dès son arrivée au groupe, le 11 mai, a témoigné des plus belles qualités morales. Volontaire pour toutes les missions, a fait l'admiration de tous par son fanatisme et son courage calme et souriant. Le 17 mai 1940, a participé à une mission importante de couverture au cours de laquelle sa patrouille a engagé un combat contre des chasseurs ennemis bien supérieurs en nombre; a trouvé une mort glorieuse après une lutte acharnée.

SORBON (René), lieutenant, escadrille de chasse de nuit 2/13: officier mécanicien toujours volontaire pour les missions les plus dangereuses. A été tué à la tête d'un détachement chargé du dépannage d'un avion qui avait atterri après un combat auprès des lignes ennemies.

DE BARRES (Alphonse), adjudant, escadrille de chasse de nuit 2/13: le 17 mai 1940, désigné pour accomplir une attaque sur route de colonnes ennemies, a, malgré les barrages très denses des armes de tous calibres, attaqué troupe et engins blindés, faisant preuve d'un magnifique esprit de sacrifice. Bien que de nombreux équipages aient été abattus, a continué sa mission et est rentré avec un avion très fortement atteint par l'ennemi.

(Cette citation annule et remplace celle à l'ordre de l'aviation de chasse accordée par ordre général n° 39, en date du 8 juin 1940, du général commandant la zone d'opérations aériennes Nord.)

BEYNEY (Louis), adjudant, groupe de bombardement 2/19: sous-officier d'élite, pilote de grande classe, qui, dès son arrivée au front, a fait preuve des plus belles qualités de courage et d'allant. Attaqué, le 21 mai 1940, par une patrouille de chasseurs ennemis, est parvenu à abattre l'un d'eux. A trouvé une mort glorieuse, le 31 mai 1940, en exécutant une mission de bombardement sur la route de Ham à Saint-Quentin.

MONTROZIER (François), adjudant, groupe de bombardement 2/19: commandant d'avion, mitrailleur plein d'allant. Le 8 juin 1940, lors de l'attaque des ponts sur l'Aisne à l'Ouest de Soissons, a exécuté, en dépit d'une Flak importante, un bombardement très précis. A trouvé la mort dans l'exécution de cette mission.

PICART (Joseph), adjudant, groupe de bombardement 2/19: sous-officier mitrailleur, commandant d'avion, qui, dès son arrivée au front, a fait preuve des plus belles qualités de courage et d'ardeur au combat. Le 31 mai 1940, a trouvé une mort glorieuse en effectuant un bombardement à basse altitude sur la route de Ham à Saint-Quentin.

FOLACCI (Dominique), sergent-chef, groupe de bombardement 2/19: mitrailleur de valeur, modèle de calme et de sang-froid. Volontaire pour toutes les missions. Le 8 juin 1940, lors de l'attaque des ponts sur l'Aisne, à l'Ouest de Soissons, a trouvé une mort glorieuse dans l'exécution de sa mission.

LAJULE (Pierre), sergent-chef, groupe de bombardement 2/19: sous-officier radio-navigant ayant fait preuve, dès son arrivée au front, d'une ardeur au combat et d'un courage magnifiques. Le 31 mai 1940, a trouvé une mort glorieuse au cours d'une mission de bombardement à basse altitude sur la route de Ham à Saint-Quentin.

PETERMANN (Francis), sergent, groupe de bombardement 2/23: sous-officier pilote, modèle d'allant et de courage. Le 13 juin 1940, au cours d'une mission de bombardement, a eu son avion gravement touché par la D. C. A. adverse. Blessé aux jambes et brûlé à la face, a été projeté hors de l'appareil en flammes. A été sauvé grâce à son parachute.

SUDRES (Auguste-Ludovic), lieutenant, groupe de bombardement 1/31: officier pilote de grande valeur, modèle de conscience et de devoir. Le 15 mai 1940, a exécuté avec une précision remarquable l'attaque à basse altitude de plusieurs colonnes blindées et motorisées malgré une violente réaction de la défense au sol. Attaqué par la chasse ennemie, le 20 mai, au cours d'une nouvelle mission d'assaut, a trouvé une mort glorieuse en soutenant le combat contre l'adversaire supérieur en nombre.

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de bombardement accordée par ordre général n° 53, en date du 8 juin 1940, du général commandant la zone d'opérations aériennes Nord.)

RIGOURD (Arsène), sous-lieutenant, groupe de bombardement 1/31: jeune officier aux brillantes qualités morales et militaires. Au cours des missions qu'il a effectuées comme chef de bord en territoire ennemi, a rapporté de précieux renseignements. A été abattu, le 17 mai 1940, au cours d'un combat soutenu contre la chasse adverse au retour d'une mission de bombardement de colonnes motorisées.

FOURNEAU (Paul), adjudant-chef, groupe de bombardement 1/31: adjudant-chef canonnier d'une haute valeur professionnelle et d'un allant remarquable. A effectué quatre reconnaissances profondes en territoire ennemi, rapportant de précieux renseignements. A été abattu, le 17 mai 1940, au cours d'un combat soutenu contre la chasse adverse au retour d'une mission de bombardement de colonnes motorisées.

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de bombardement

accordée par ordre général n° 53, en date du 8 juin 1940, du général commandant la zone d'opérations aériennes Nord.)

BOUGAULT (Hervé), sergent-chef, groupe de bombardement 1/31: sous-officier pilote de grande valeur, modèle de courage et d'allant. A effectué de nombreuses reconnaissances profondes en territoire ennemi. A été abattu, le 17 mai 1940, au cours d'un combat soutenu contre la chasse adverse au retour d'une mission de bombardement de colonnes motorisées.

QUIDEAU (Corentin), sergent-chef, groupe de bombardement 1/31: sous-officier radio-navigant d'une haute valeur morale et d'un allant remarquable. A effectué 5 reconnaissances profondes en territoire ennemi, rapportant de précieux renseignements. A été abattu en flammes, le 20 mai 1940, au cours d'une mission de bombardement à basse altitude des colonnes motorisées ennemies.

(Cette citation annule et remplace la citation à l'ordre de l'aviation de bombardement accordée par ordre général n° 53, en date du 8 juin 1940, du général commandant la zone d'opérations aériennes Nord.)

HALMA (Jacques), sergent, groupe de bombardement 1/31: sous-officier radio-navigant de grande valeur. Toujours volontaire pour toutes les missions, auxiliaire précieux de son équipage. A été abattu, le 17 mai 1940, au cours d'un combat soutenu contre la chasse adverse au retour d'une mission de bombardement de colonnes motorisées.

GOYER (Albert-Adrien), adjudant-chef, groupe de bombardement 2/54: le 12 mai 1940, s'est brillamment comporté au cours d'une mission d'attaque en vol rasant des colonnes motorisées. Assailli par la chasse, s'est défendu ardemment et a continué sa mission, malgré son moteur stoppé par le tir de la D. C. A. A été contraint de se poser par suite de l'arrêt du second moteur également atteint par les projectiles. A réussi à détruire son appareil avant d'être fait prisonnier.

(Cette citation annule et remplace celle à l'ordre de la brigade aérienne, accordée, le 11 mars 1941, par le général commandant la 1re région aérienne.)

BOUVERET (Pierre), sergent-chef, groupe de bombardement 2/54: mitrailleur adroit et courageux qui s'était déjà distingué, les 12 et 15 mai 1940, au cours de dangereuses attaques contre les unités motorisées ennemies. Le 18 mai, alors qu'il prenait part à une nouvelle mission d'assaut contre les éléments blindés, son appareil ayant été très gravement atteint par le feu de la D. C. A. ennemie, a été projeté hors de la carlingue et a atterri en parachute.

(Cette citation annule et remplace celle à l'ordre de la division aérienne accordée par ordre général n° 6, du 3 juin 1940, du général commandant la 1re division aérienne et celle à l'ordre de la brigade aérienne accordée, le 12 mars 1941, par le général commandant la 1re région aérienne.)

LENOIR (André), lieutenant, groupe de reconnaissance 2/33: jeune officier observateur, qui a fait preuve, dès son arrivée au groupe, des plus belles qualités d'ardeur et de courage. A exécuté, le 22 mai 1940, une mission de reconnaissance en vol rasant parfaitement réussie, rapportant de précieux renseignements. A trouvé une mort glorieuse, le 24 mai 1940, au cours d'une nouvelle mission de reconnaissance en vol rasant exécutée dans une zone très fortement défendue par la chasse et la D. C. A. ennemies.

SEGUELA (Marc), adjudant-chef, groupe de reconnaissance 2/33: adjudant-chef pilote appelé au plus bel avenir; animé d'une foi ardente et d'un courage exceptionnel. A trouvé une mort glorieuse, le 19 mai 1940, au cours d'une mission de reconnaissance en vol rasant au-dessus d'une zone très fortement défendue par la chasse et la D. C. A. ennemies.

GENESTE (Valmy), sergent, groupe de reconnaissance 2/33: jeune sous-officier mitrailleur, plein d'allant. A trouvé une mort glorieuse, le 24 mai 1940, au cours d'une mission de reconnaissance en vol rasant exécutée dans une zone très fortement défendue par la chasse et la D. C. A. ennemies.

GIRARD (Marius), adjudant-chef, groupe de reconnaissance 2/55: sous-officier d'élite. Brillant pilote et commandant d'avion qui a donné au cours d'un combat inégal la preuve éclatante des plus belles qualités de bravoure et de sang-froid. Le 26 septembre 1939, pilotant un Bloch 131, a été attaqué par six Messerschmidt au cours d'une reconnaissance profonde en territoire ennemi et s'est défendu pendant plus de quinze minutes malgré la mort d'un de ses tireurs des tourelles arrière et la blessure de l'autre. A manœuvré jusqu'à l'extrême limite des possibilités pour rentrer dans nos lignes malgré le feu à bord et l'arrêt des moteurs.

(Cette citation annule et remplace celle à l'ordre de la brigade aérienne accordée par ordre général, en date du 14 mars 1941, du général commandant la 1re région aérienne.)

MARTIN (Robert), lieutenant, groupe aérien d'observation 510: brillant officier observateur, modèle d'énergie et de courage. Toujours volontaire pour toutes les missions. Le 16 mai 1940, au retour d'une importante reconnaissance, avait déjà été abattu dans nos lignes après un rude combat avec une patrouille de chasseurs ennemis. Avait repris sa place au groupe avec un moral magnifique. A été abattu, le 8 juin, au cours d'une nouvelle mission de reconnaissance.

NOIRET (Lucien), lieutenant, groupe aérien d'observation 510: jeune officier observateur de grande valeur, auquel ses brillantes qualités morales et militaires avaient acquis la confiance et l'estime de ses camarades de combat. Recherchait toujours tous les moyens de servir au sens élevé du mot. Déjà cité pour son courage calme et exemplaire. Le 5 juin 1940, au retour d'une mission de reconnaissance lointaine exécutée sans protection, a été attaqué par un ennemi supérieur en nombre. A trouvé une mort glorieuse au cours d'un combat inégal.

GUENEL (André), sergent-chef, groupe aérien d'observation 510: sous-officier modèle d'allant et de courage. Toujours volontaire pour toutes les missions. Le 16 mai 1940, au retour d'une importante reconnaissance, avait déjà été abattu dans nos lignes après un rude combat avec une patrouille de chasseurs ennemis. Avait repris sa place au groupe avec un moral magnifique. A été abattu, le 8 juin, au cours d'une nouvelle mission de reconnaissance.

DAVIER (Jean), lieutenant, groupe aérien d'observation 553: jeune officier, plein d'allant, appelé au plus brillant avenir par ses remarquables qualités militaires. A trouvé une mort glorieuse, le 8 septembre 1939, au cours d'une reconnaissance de la plus haute importance en territoire ennemi.

SCHAMMING (Georges), soldat, parc d'aviation 4/111: soldat courageux. Désigné, le 14 juin 1940, pour accompagner un sous-officier chargé de mission, a été attaqué par une colonne motorisée ennemie sur la route de Rufret à Nohancourt. A été grièvement blessé par grenade aux bras et aux jambes. A dû subir l'amputation de la jambe gauche.

(Ordre « C » n° 74 du 25 juin 1941.)

Inspection générale de l'aéronautique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 juillet 1941: page 2920, 38e ligne, après: « ...promu inspecteur général de 1re classe à l'aéronautique à compter du 31 juillet 1941 », ajouter: « ...et admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er août 1941 ».

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'ÉDUCATION NATIONALE ET A LA JEUNESSE

Régies d'avances.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse,

Vu le décret du 31 mai 1862 sur la comptabilité publique,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué au secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse (secrétariat général de la jeunesse) deux régies d'avances pour le payement, à Paris et à Vichy, des dépenses imprévues et urgentes du service de propagande du secrétariat général de la jeunesse.

Art. 2. — Le montant maximum de chacune de ces avances est fixé à 25.000 fr. Il en sera justifié dans les conditions prévues par l'article 94 du décret du 31 mai 1862.

Art. 3. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 1er juillet 1941.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,

Pour le ministre:

Le conseiller d'Etat secrétaire général pour les finances publiques,

HENRI DEROY.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse,

Par délégation:

Le conseiller d'Etat secrétaire général de la jeunesse,

GEORGES LAMIRAND.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté en date du 16 juillet 1941, M. Jean Martin a été nommé régisseur de l'avance de 25.000 fr. instituée par arrêté interministériel du 1er juillet 1941 pour le payement des dépenses imprévues et urgentes, en zone occupée, du service de la propagande du secrétariat général de la jeunesse.

Par arrêté en date du 19 juillet 1941, M. Pierre Baudis a été nommé régisseur de l'avance de 25.000 fr. instituée par arrêté interministériel du 1er juillet 1941 pour le payement des dépenses imprévues et urgentes, en zone libre, du service de la propagande du secrétariat général de la jeunesse.

Par arrêté en date du 17 juillet 1941, M. Renon (Louis) a été nommé régisseur de l'avance de 500.000 fr. instituée par l'arrêté du 31 mai 1941 pour le payement, à Vichy, des dépenses entraînées par la constitution et le renouvellement des stocks de denrées nécessaires à l'alimentation des jeunes chômeurs.

Chantiers de la jeunesse.

Le secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse,

Vu la loi du 18 janvier 1941 instituant un stage obligatoire dans les chantiers de la jeunesse;

Vu l'arrêté du 18 janvier 1941 relatif aux sursis et aux devancements de convocation des étudiants,

Arrête:

Article unique. — L'arrêté du 18 janvier 1941 relatif aux sursis et aux devancements d'appel des étudiants au stage dans les chantiers de la jeunesse est complété par les dispositions suivantes:

« *Art. 6.* — Les jeunes gens candidats à un examen ou à un concours qui ont fait acte de scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur accompliront obligatoirement leur stage dans les chantiers à une série commençant au mois de novembre.

« *Art. 7.* — Les candidats aux grandes écoles seront astreints au stage du 1er novembre qui suivra la date de leur admission au concours, à moins qu'ils n'aient déjà satisfait aux obligations de la loi du 18 janvier 1941.

« Les directeurs des grandes écoles adresseront au commissaire général des chantiers de la jeunesse, pour le 1er octobre au plus tard, la liste des candidats admis.

« *Art. 8.* — A titre de dispositions transitoires, les élèves admis aux grandes écoles lors de la promulgation de la loi du 18 janvier 1941, visée ci-dessus, et qui n'ont pas encore satisfait aux dispositions de cette loi n'effectueront un stage que s'ils sont volontaires, soit pendant les vacances entre les années d'école, soit à la sortie de l'école. Dans ce cas, ils doivent faire parvenir au commissariat général des chantiers de la jeunesse une demande du modèle réglementaire ci-joint, accompagnée d'une attestation du directeur de l'école, un mois au moins avant la date de convocation au stage demandé. »

Fait à Vichy, le 5 juillet 1941.

JÉRÔME CARCOPINO.

DEMANDE

POUR ACCOMPLIR LE STAGE DANS LES CHANTIERS DE LA JEUNESSE

Le..... 19....

En exécution de l'arrêté du secrétaire d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse du 18 janvier 1941, complété par arrêté du 5 juillet 1941,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser à accomplir comme volontaire le stage dans les chantiers de la jeunesse institué par la loi du 18 janvier 1941 du..... au..... 19...

Né le....., à.....,

j'ai été admis au concours à l'école de.....

.....

à la date du.....

J'ai effectué.....

Ci-joint certificat du directeur de l'école.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA FAMILLE ET A LA SANTÉ

Associations familiales.

Le secrétaire d'Etat à la famille et à la santé,

Vu la loi du 5 juin 1941 portant création du comité consultatif de la famille française;

Vu le décret du 5 juin 1941 portant organisation dudit comité,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué au sein du comité consultatif de la famille française une commission chargée d'étudier le statut des associations familiales.

Art. 2. — Cette commission est ainsi composée:

Président: M. le vice-amiral d'escadre de Penfentenyo.

Vice-président: M. Georges Pernot.

Commissaire du Gouvernement: M. Ph. Renaudin, directeur de la famille au secrétariat d'Etat à la famille et à la santé.

Membres: MM. Emmanuel Gounot, docteur Paul Robert, Salleron, médecin commandant Sautriau, abbé Viollet.

Art. 3. — La commission remettra son rapport au secrétaire d'Etat avant le 1er octobre.

Ce rapport sera soumis pour avis à l'assemblée plénière du comité consultatif de la famille.

Art. 4. — Le directeur de la famille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vichy, le 18 juillet 1941.

JACQUES CHEVALIER.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU RAVITAILLEMENT

Indemnités pour utilisation de bicyclette.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat au ravitaillement,

Vu l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;

Vu le décret du 3 mai 1939 relatif à l'indemnité allouée aux auxiliaires de service à l'office national interprofessionnel du blé;

Vu la loi du 17 novembre 1940 sur l'organisation de l'office national interprofessionnel des céréales,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les articles 2 et 3 du décret du 3 mai 1939 ci-dessus visés sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art. 2.* — En outre, il est alloué aux auxiliaires de service qui font fonction de cyclistes et qui utilisent pour l'exécution de leur service une bicyclette leur appartenant:

« 1° Une indemnité forfaitaire fixée à 200 francs à titre de première mise et pour contribution à l'apport de la bicyclette;

« 2° Une indemnité forfaitaire fixée à 25 francs par mois, pour frais d'entretien, de réparations et d'amortissement.

« Ces allocations sont exclusives de toute indemnité kilométrique pour parcours sur route effectué à bicyclette.

« *Art. 3.* — L'indemnité de première mise n'est définitivement acquise aux ayants droit qu'au bout de douze mois d'utilisation réelle de la bicyclette. Lorsque la durée d'utilisation a été inférieure à un an, et si la cessation de l'emploi de la bicyclette est motivée par des convenances personnelles ou a lieu à la suite d'un changement de situation ou de service provoqué par une demande des intéressés, ceux-ci seront tenus de reverser sur le montant de ladite indemnité une somme calculée proportionnellement à la période restant à courir au moment de la cessation du service pour parfaire une année entière à compter de la date de commencement d'utilisation de la bicyclette ».

Art. 2. — Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances et le secrétaire d'Etat au ravitaillement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* et qui aura effet à compter du 1er août 1940.

Fait à Vichy, le 16 juillet 1941.

Le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances,
YVES BOUTHILLIER.

Le secrétaire d'Etat au ravitaillement,
JEAN ACHARD.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX COLONIES

N° 3009. — **Décret du 18 juillet 1941 portant modification du tarif douanier de l'Indochine.**

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français,

Vu l'article 5 de la loi du 15 octobre 1940 relative à l'autonomie douanière de l'Indochine;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil de gouvernement de l'Indochine en date du 10 juin 1941, portant modification au tarif douanier de l'Indochine,

Décrétons:

Art. 1er. — Est approuvée la délibération de la commission permanente du conseil de gouvernement de l'Indochine en date du 10 juin 1941 portant modification du tarif douanier de l'Indochine.

Art. 2 — Le secrétaire d'Etat aux colonies est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de l'Etat français.

Fait à Vichy, le 18 juillet 1941.

PH. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, chef de l'Etat français:

Le secrétaire d'Etat aux colonies,
A. PLATON.

Personnel colonial.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux colonies, en date du 25 juin 1941, M. Dinh Van Hon, ingénieur d'agronomie coloniale, employé en Indochine en qualité de journalier, a été nommé ingénieur adjoint stagiaire des services techniques et scientifiques de l'agriculture des colonies.

Jusqu'à ce que les circonstances permettent son affectation dans une autre colonie, M. Dinh Van Hon sera maintenu provisoirement en service dans des pays de l'Union indochinoise autres que celui dont il est originaire.

Par arrêté du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, et du secrétaire d'Etat aux colonies, en date du 20 juillet 1941, M. de Lagarde (Engelbert-Alcide-Emmanuel), juge de paix à compétence ordinaire de 2e classe à la justice de paix de 3e classe de Sinnamary, a été relevé de ses fonctions.

Par arrêté du garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat à la justice, et du secrétaire d'Etat aux colonies, en date du 20 juillet 1941, M. Baumes (Léopold-Charles), juge de paix à Valréas (Vaucluse), a été nommé juge de paix à compétence ordinaire de 3e classe de Sinnamary (Guyane française), en remplacement de M. de Lagarde, précédemment relevé de ses fonctions.

Le secrétaire d'Etat aux colonies,

Vu la loi du 27 octobre 1940 portant suspension des conseils généraux des colonies;

Vu l'arrêté du 8 novembre 1940 instituant à la Martinique la commission administrative prévue par l'article 3 de la loi du 27 octobre 1940,

Arrête:

Article unique. — M. de Coston (Emile-Antoine), chef du service judiciaire intérimaire, membre du conseil privé, est nommé, à la Martinique, membre de la commission administrative prévue par l'article 3 de la loi du 27 octobre 1940 susvisée, en remplacement de M. de Monti-Rossi, appelé à servir à la Réunion.

Fait à Vichy, le 21 juillet 1941.

Ai PLATON.

Le secrétaire d'Etat aux colonies,

Vu la loi du 8 décembre 1940 relative à la démission d'office des conseillers généraux et conseillers municipaux dans les territoires relevant du secrétariat d'Etat aux colonies,

Arrête:

Article unique. — Par application de la loi du 8 décembre 1940 susvisée, M. Bruelle (Maurice) est déclaré démissionnaire d'office de ses fonctions de conseiller municipal de Diego-Suarez (Madagascar).

Fait à Vichy, le 21 juillet 1941.

Ai PLATON.

SEQUESTRES

Par jugement, en date du 26 décembre 1940, le tribunal civil de la Seine a, par application de la loi du 5 octobre 1940, désigné l'administration de l'enregistrement et des domaines, en la personne du directeur de l'enregistrement du département de la Seine, pour exercer, en remplacement de M. Moulin, précédemment nommé, les fonctions d'administrateur séquestre de tous les biens détenus par le parti communiste et par toutes associations ou groupements agissant aux mêmes fins et situés tant dans le département de la Seine que sur le territoire français, de ceux de:

La Fédération des jeunesses communistes;
L'Union des étudiants communistes, 16, rue du Château-d'Eau;
L'Ecole centrale du parti communiste, 24 *bis*, rue du Docteur-Gosselin, à Arcueil.
La Société nouvelle du journal l'*Humanité*, 58, rue Montmartre, à Paris;
La société anonyme des publications *Ce Soir*, 31, rue du 4-Septembre;
La Fédération des émigrés polonais, 33, rue de la Grange-aux-Belles;
La Sous-Section juive du parti communiste, 10, rue de Lancry;
Les Amis de Sydlowiec, 10, rue de Lancry;
La Fraternité des ouvriers tailleurs modernes, 10, rue de Lancry;
Les Originaires de Powevski, 10, rue de Lancry;
L'Amicale bulgare, 30, rue d'Aboukir;
La Société des amis du docteur Dziennik Ludow, 366, rue de Vaugirard;
L'Association des émigrés russes, 10, rue Humblot;
L'Amicale des volontaires de la liberté, 10, rue de Lancry;
La section bulgare d'aide à l'Espagne républicaine, 113, rue du Faubourg-Poissonnière;
Le Comité national yougoslave pour le secours à l'Espagne républicaine, même adresse;
L'Amicale israélite de Montreuil, 7, rue Arsène-Chéreau, à Montreuil;
L'Union populaire arménienne, 9, rue Bourdaloue;
L'Association d'études et d'informations municipales et départementales, 45, boulevard de Sébastopol;
Les Amis de l'U. R. S. S., 20, rue du Mail;
La Fédération parisienne des amis de l'U. R. S. S., même adresse;
La Société anonyme La Maison des Syndicats, 33, rue de la Grange-aux-Belles;
L'Union des syndicats ouvriers de la région parisienne, ancien siège, 12, boulevard de Magenta, nouveau siège, 33, rue de la Grange-aux-Belles;
Le Syndicat des cimentiers, maçonnerie et aides de Seine et Seine-et-Oise, ancien siège, 3, rue du Château-d'Eau; nouveau siège, 33, rue de la Grange-aux-Belles;
Le Syndicat des terrassiers, ancien siège, 3, rue du Château-d'Eau; nouveau siège, 33, rue de la Grange-aux-Belles;
Le Syndicat des casquettiers, ancien siège, 67, rue de Turbigo; nouveau siège, 33, rue de la Grange-aux-Belles;
La Fédération nationale des industries chimiques, 33, rue de la Grange-aux-Belles;
Le Syndicat général des ouvriers et ouvrières de la tabletterie et parties similaires, ancien siège, 3, rue du Château-d'Eau; nouveau siège, 33, rue de la Grange-aux-Belles;
Le Syndicat départemental du personnel des services techniques des P. T. T., ancien siège, 60, rue de Turbigo; nouveau siège, 33, rue de la Grange-aux-Belles;
La Chambre syndicale des ouvriers ornemanistes en carton, pierre, plâtre, staf, 33, rue de la Grange-aux-Belles;
La Maison des syndicats « Annexe », 8, avenue Mathurin-Moreau;
Le Syndicat des cheminots de Paris-Est, avenue Mathurin-Moreau, 8;
L'Orphelinat ouvrier de l'Avenir social, 8, avenue Mathurin-Moreau;
Le Syndicat des chauffeurs de taxis du département de la Seine, même adresse;
Le Syndicat de la S. T. C. R. P., même adresse;
Le Syndicat des menuisiers, même adresse;
Le Syndicat des charpentiers en fer de la région parisienne, même adresse;
Le Syndicat des cuirs et peaux, même adresse;
Le Syndicat général des employés et ouvriers du Métropolitain, même adresse;
Le Syndicat des carreleurs et faïenciers, même adresse;
Le Syndicat des transports, même adresse;
Le Syndicat des jardiniers, même adresse;
L'Harmonie des transports, même adresse;
Le Syndicat de la meunerie, même adresse;
Le Syndicat des laveurs de voiture, même adresse;
Le Syndicat des entreprises privées des gares de la S. N. C. F., même adresse;
Le Syndicat de l'alimentation, même adresse;
Le Syndicat du film, même adresse;
Le Syndicat des laitiers, même adresse;
Le Syndicat des cheminots de la Ceinture, même adresse;
Le Syndicat de la blanchisserie, même adresse;
Le Syndicat ouvrier des tapissiers et parties similaires, même adresse;
Le Syndicat des crieurs de journaux, même adresse;
Le Syndicat des employés et contremaîtres des secteurs électriques de la région parisienne, même adresse;
Le Syndicat des producteurs et distributeurs d'énergie électrique de la région parisienne, même adresse;
Le Syndicat du personnel et des employés de la Société lyonnaise des eaux, même adresse;
Le Syndicat du personnel (ouvriers et employés) de la Société du traitement industriel des résidus urbains, même adresse;
Le Syndicat de l'habillement, même adresse;
L'Université ouvrière à la Maison des syndicats (annexe), même adresse;
La Fédération nationale des industries du bois et des similaires de France et des colonies, 122, avenue Philippe-Auguste;
L'Union syndicale des ouvriers métallurgistes du Syndicat des produits chimiques, 94, rue d'Angoulême;
L'Association nationale pour le soutien de l'enfance et l'Œuvre des vacances enfantines, 43, rue de Trévise;
L'Association d'émigrés russes pour la défense de la paix et de la sécurité de la Russie, ex-Défendistes, 10, rue Humblot;
L'Amicale des volontaires de l'Espagne républicaine, 113, rue du Faubourg-Saint-Denis;
La Société des émigrés yougoslaves en France, 186, rue de la Villette et 64, rue de Paris, à Gennevilliers;
L'Amicale des volontaires de la liberté, 17, rue de Lancry;
Le Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme, 2, rue de Londres;
L'Association française des amis de l'Union soviétique, 4, place du Panthéon;
L'Association des maisons de la culture, 29, rue d'Anjou;
L'Université ouvrière de Paris, 8, avenue Mathurin-Moreau;
Le Comité international d'aide au peuple espagnol, 1, cité de Paradis;
L'Association républicaine des anciens combattants, 226, rue Lafayette;
Les Films populaires, 5, rue d'Alsace;
Le Centre de diffusion du livre et de la presse, 25, rue de la Presse;
L'Amicale des volontaires de l'Espagne républicaine, 33, rue de Poliveau;
L'Association nationale pour le soutien de l'enfance, 131, rue Lafayette;
Le Syndicat des ouvriers et ouvrières de la manufacture de tabac d'Issy-les-Moulineaux, siège inconnu;
Le Syndicat des ouvriers et ouvrières des manufactures d'allumettes de Pantin et d'Aubervilliers, siège inconnu;
La Fédération nationale du papier, carton et parties similaires, 80, rue du Faubourg-Saint-Denis;
Le Syndicat des ouvriers et ouvrières tailleurs de la région parisienne, siège inconnu;
La Chambre syndicale des employés et gens de maison, siège inconnu;
Le Syndicat général des industries pharmaceutiques et parapharmaceutiques de la Seine;
Le Syndicat des travailleurs des abattoirs;
Le Syndicat des ouvriers et ouvrières de la confection pour hommes de la région parisienne;
Le Syndicat de l'article de voyage et parties similaires;
Le Syndicat général de la passementerie parisienne;
La Chambre syndicale ouvrière des pâtissiers de la région parisienne;
Le Syndicat des ouvriers mosaïstes de la région parisienne;
Le Comité régional du bâtiment parisien;
La Fédération nationale des travailleurs de l'agriculture, des forêts et similaires, 186, rue du Faubourg-Saint-Martin;
Le Syndicat des garçons de lavoirs de la région parisienne;
Le Syndicat général du papier, carton et parties similaires des départements de Seine et Seine-et-Oise;
Le Syndicat du personnel des hôpitaux publics communaux, intercommunaux, interdépartementaux de Seine et Seine-et-Oise;
Le Syndicat des ouvriers et ouvrières de la confection pour dames;
La Chambre syndicale ouvrière de la couverture, plomberie et parties similaires de la région parisienne;
Le Syndicat des ouvriers et ouvrières du vêtement imperméable de la région parisienne;
La Rampe de Bonneuil;
L'Union syndicale des travailleurs du verre de la région parisienne;
La Fédération nationale des métaux, 213, rue Lafayette;
Les Amis de la boule ferrée, à Malakoff;
La Société « Art et travail », à Vanves;
La Vie ouvrière, 3, avenue Mathurin-Moreau;
L'Union sportive ouvrière du 18e arrondissement;
L'Union sportive du 13e arrondissement;
L'Union sportive ouvrière du 11e arrondissement;
Le Club athlétique ouvrier du 12e arrondissement, 86, boulevard Diderot;
Le Club sportif de Belleville;

Le Club sportif du 17e arrondissement, 17, rue Balagny;
Le Club populaire du Croissant;
Les Pingouins de Paris;
L'Amicale sportive israélite;
La Fédération nationale des tuberculeux civils et de son organe de presse « Revivre », 9, rue Buffaut;
Le Centre bijou-sports;
L'Agence de publicité « Hermès », 25, rue Bergère;
La Coopérative « L'Indépendance », 48, rue Duhesme;
La Caisse primaire d'assurances sociales du métallurgiste, 94, rue d'Angoulême;
La Solidarité mutuelle « La Bellevilloise », 2, rue des Cascades;
La Caisse primaire d'assurances sociales « La Bellevilloise », 25, rue Boyer;
Le Comité des ménagères et mères de Montrouge;
La Société immobilière du carrefour Châteaudun, 44, rue Le Peletier;
La Société immobilière de presse et d'édition, 120, rue Lafayette;
La Société des loisirs des industries chimiques;
Les Volontaires de santé et d'assistance, 2, rue de Londres;
Le Foyer des anciens combattants montreuillois, 5, avenue Wilson, à Montreuil;
La Coopérative « Les Sports », 6, rue de Paradis;
L'Association nationale des cheminots, anciens combattants et mobilisés, 50, avenue de Clichy;
L'Amicale motocycliste de France, 80, rue du Faubourg-Saint-Denis;
Les Editions sociales internationales, 21, rue Racine, 51, rue Monsieur-le-Prince et 33, rue du Sergent-Bauchat;
Le Comité de propagande et d'action syndicale du 9e arrondissement, 12, rue Navarin;
L'Union des amis de la patrie soviétique, 12, rue de Buci;
L'imprimerie commerciale d'Alsace-Lorraine, 25, rue d'Alsace;
L'Union des syndicats de cheminots de la région du Nord, 45, rue de Maubeuge;
La Centrale sanitaire internationale, 38, rue de Châteaudun et de sa section française, 2, square Labruyère;
L'Union mutuelle des cheminots de la région du Nord, 45, rue de Maubeuge;
Le Syndicat des techniciens employés et assimilés des industries chimiques et connexes de la région parisienne, 90, rue du Faubourg-Saint-Denis;
Le Syndicat de la manufacture nationale d'armes de Levallois-Perret;
L'Amicale sportive olympique de Saint-Maur;
L'Association nationale des amis de l'enfance, 51, rue Monsieur-le-Prince;
Le Syndicat de la maroquinerie, 3, rue du Château-d'Eau;
L'Amicale des locataires de la cité-jardin de Châtenay-Malabry;
Le Syndicat des cheminots du Bourget;
Le Syndicat des ouvriers et ouvrières en parapluies et parties similaires de la région parisienne;
L'Union des ouvriers charpentiers de la Seine et de la région parisienne;

fonctions dont ledit M. Moulin avait été investi aux termes des jugements de ce tribunal en date des 2 octobre, 5 octobre, 14 octobre, 25 octobre, 15 novembre, 22 novembre, 20 décembre 1939, 17 janvier, 14 février, 21 février, 28 février, 6 mars, 3 avril, 8 mai, 22 mai et 6 juin 1940.

Par le même jugement le tribunal de la Seine a, par application de la loi du 5 octobre 1940, désigné l'administration de l'enregistrement et des domaines, en la personne du directeur de l'enregistrement du département de la Seine, pour exercer, en remplacement de M. Gervais, précédemment nommé, les fonctions d'administrateur séquestre et de liquidateur judiciaire de:

L'Union des jeunes filles de France, 9, boulevard des Capucines;
Le Comité national de liaison et d'action pour la retraite des vieux, 15, rue Esquirol;
La Fédération des locataires de la région parisienne, 62 *bis*, boulevard Richard-Lenoir;
L'Union des comités de femmes de l'Ile-de-France, 3, rue de Londres;
La Confédération générale des paysans travailleurs, 28, rue de Richelieu;
L'Union des travailleurs nègres, 16, galerie Vivienne;
Le Comité d'entr'aide et de culture des Indochinois de Paris, 13, rue de la Harpe;
La Société des émigrés yougoslaves, chez Kouyoundzitch Lyouba, 64, rue Saint-Denis, à Gennevilliers;
L'Association des amis du camping, 11, passage Moncey;
La Fédération des émigrés portugais, 24, rue Richer;
Le Comité de solidarité internationale, 108, quai Jemmapes, et 7, rue Taylor;
Le Comité d'aide au peuple espagnol, 8, avenue Mathurin-Moreau;
L'Association des étudiants yougoslaves, rue de la Sablière, 28;
La Fédération des émigrés espagnols en France, 28, avenue Mathurin-Moreau;
L'Association des travailleurs grecs de Paris, 29, rue Piat;
La Confédération générale du petit commerce et de l'artisanat, 58, boulevard de Strasbourg;
L'Association touristique populaire de la région parisienne, 1, rue du 4-Septembre;
L'Association « Partir », fédération des associations et sociétés s'intéressant au tourisme populaire, 1, rue du 4-Septembre;
La Section française de l'association internationale des écrivains pour la défense de la culture, 29, rue d'Anjou;
L'Agence d'information « France-Monde », 9, rue Buffaut;
Le Comité mondial contre le fascisme et la guerre, 38, boulevard Raspail;
Le Secours populaire de France et des colonies, 17, rue de Lancry;
Paix et liberté, 31, rue Bonne-Nouvelle;
Les Vacances populaires enfantines de Gennevilliers;
L'Amicale des locataires des habitations à bon marché, à Alfortville;
Le Patronage laïque municipal, à Arcueil;
Le Comité intersyndical de Bagneux, à Bagneux;
Le Club ouvrier de Bagneux;
Le Patronage laïque municipal, à Bagneux;
Le Club des castors de la Bièvre, à Bagneux;
L'Indépendant, à Bagneux;
L'Amicale des locataires de la cité « Pax », à Bagneux;
La Société municipale d'éducation physique, à Bagneux;
Le Cercle ouvrier sportif de la Seine, à Bagnolet;
Le Patronage municipal de Bobigny;
Le Club sportif ouvrier du Nord-Est, à Bobigny;
L'Aube artistique bobinienne, à Bobigny;
Le Patronage laïque, à Bonneuil-sur-Marne;
Le Secours populaire, à Clamart;
Le Club sportif ouvrier, à Clamart;
Le Patronage municipal, à Clamart;
Le Sou du soldat, à Clamart;
Le Club sportif olympique drancéen, à Drancy;
L'Union sportive olympique drancéenne, à Drancy;
L'Union des syndicats ouvriers de la région parisienne, à Drancy;
La Société municipale de gymnastique « Le Drancéenne », à Drancy;
L'Union sportive ouvrière drancéenne;
La Fanfare scolaire, à Drancy;
Le Patronage laïque, à Epinay-sur-Seine;
La Société bigophonique « Les Gais souffleurs », à Epinay-sur-Seine;
Le Club d'humour et de gaieté, à Epinay-sur-Seine;
La Société amicale des sapeurs-pompiers d'Epinay-sur-Seine;
La Jeunesse sportive ouvrière d'Epinay-sur-Seine;
Le Club sportif ouvrier de Fresnes;
L'Avenir de Fresnes;
La Société de musique du patronage laïque de Fresnes;
Le Club sportif ouvrier de la banlieue Ouest, à Gennevilliers;
L'Harmonie municipale, à Gennevilliers;
Le Club sportif ouvrier, à Gentilly;
Le Comité intersyndical, à Gentilly;
La Boule gentiléenne;
La Société amicale des pêcheurs, à Gentilly;
Le Patronage laïque municipal, à Gentilly;
L'Harmonie municipale, à Gentilly;
La Prolétarienne sportive, à Issy-les-Moulineaux;
L'Union sportive du travail, à Ivry-sur-Seine;
L'Amicale ouvrière, à Ivry-sur-Seine;
La Chorale ouvrière, à Ivry-sur-Seine;
Le Studio Germinal, à Ivry-sur-Seine;
L'Union fraternelle des habitations à bon marché, à Ivry-sur-Seine;
L'Etoile sportive du travail, à Ivry-sur-Seine;
L'Aéro-Club des aiglons, à Ivry-sur-Seine;
Le Comité de propagande d'action syndicale d'Ivry-sur-Seine;
L'Harmonie municipale d'Ivry-sur-Seine;
Le Patronage laïque, à Ivry-sur-Seine;
Les Amis de l'enseignement professionnel, à Ivry-sur-Seine;
Le Sou du soldat, à Ivry-sur-Seine;
L'Amicale ouvrière d'Ivry;
L'Harmonie municipale ouvrière, à l'Hay-les-Roses;
L'Etoile rouge sportive, à l'Hay-les-Roses;
Le Patronage laïque, à l'Hay-les-Roses;
La Prolétarienne sportive, à l'Hay-les-Roses;
Le Comité de propagande d'action syndicale, à Maisons-Alfort;
Le Comité mondial des femmes contre la guerre et la misère, à Maisons-Alfort;
La Section locale de « Radio-Liberté », à Maisons-Alfort;
Le Cercle de la jeunesse, à Maisons-Alfort;
L'Office municipal des combattants, à Maisons-Alfort;
Le Comité du sou du soldat, à Malakoff;
L'Union sportive ouvrière de Malakoff;
L'Union musicale, à Malakoff;
Les Vacances populaires enfantines, à Malakoff;
Le Red-Star club ouvrier, à Montreuil-sous-Bois;
Le Foyer de la jeunesse montreuilloise;
La Maison du peuple, à Montreuil-sous-Bois;
L'Université ouvrière de Montreuil-sous-Bois;
La Bourse du travail, à Montreuil-sous-Bois;
Le Patronage laïque municipal de Montreuil-sous-Bois;
Le Comité du sou du soldat, à Nanterre;
La Fanfare municipale de Nanterre;
Le Patronage municipal, à Nanterre;
Le Patronage municipal de Noisy-le-Sec;
Les Artistes noiséens, à Noisy-le-Sec;
Le Club sportif ouvrier noiséen;
Le Comité du sou du soldat, à Orly;
L'Union sportive ouvrière, à Romainville;
La Caisse d'aide aux chômeurs, à Romainville;
La Section de « Radio-Liberté », à Romainville;
L'Ecole d'apprentissage, à Romainville;
Le Patronage municipal de Romainville;
La Section des locataires, à Romainville;
L'Etoile sportive ouvrière, à Stains;
La Jeunesse sportive ouvrière, à Stains;
La Jeunesse athlétique ouvrière, à Stains;
Le Comité du sou du soldat, à Stains;
Les « Rigolo Mann », à Stains;
Le Patronage laïque de Stains;
La Philharmonique municipale de Stains;
L'Harmonie municipale de Villejuif;
Le Club athlétique ouvrier de Villejuif;
La Société municipale de gymnastique, à Villejuif;
Les Jeunes ailes de Villejuif;
L'Eglantine, à Villejuif;
L'Amicale motocycliste de France, à Vitry-sur-Seine;
Le Patronage laïque de Vitry-sur-Seine;
L'Amicale des locataires de la cité des combattants de Vitry-sur-Seine;
Le Club sportif ouvrier de Vitry-sur-Seine;
Le Comité intersyndical de Vitry-sur-Seine;
La Fédération nationale des cuirs et peaux, 23, boulevard Saint-Martin;
La Fédération nationale des travailleurs du bâtiment, des travaux publics et matériaux de construction de France et des colonies, 40, rue de Paradis;
Le Groupe central des originaires de la Corrèze, 46, rue de la Roquette (café Perrot);
L'Emancipation de la Corse, 29, rue des Récollets;
Les Bretons émancipés de Paris, 3, rue du Maine;

L'Union confédérale des locataires de France et des colonies, 132, rue du Faubourg-Saint-Denis;

Les Comités de défense et amis de l'Humanité, 128, rue Montmartre;

L'Association nationale des amis de l'enfance, 97, avenue Vaillant-Couturier, à Vitry-sur-Seine;

Le Centre syndical du 5e arrondissement, 6, rue de Blainville;

La Famille nouvelle (et de ses succursales et entrepôts), 4, rue de Turbigo;

Le Syndicat général de la marine fluviale Haute-Seine et canaux;

Le Syndicat général des ouvriers et ouvrières de la teinture et des parties similaires de la région parisienne;

Le Syndicat des cheminots de Pantin;

Le Syndicat des cheminots du P. L. M., 191, rue de Bercy;

Le Syndicat de l'air comprimé;

L'Union syndicale des ouvriers et employés des eaux de la région parisienne et des autres exploitations et filiales;

Le Syndicat général des ouvriers et ouvrières en chaussures de la Seine;

Le Syndicat des monteurs électriciens en bâtiment, aides et parties similaires de la région parisienne;

La Chambre syndicale ouvrière des coiffeurs de Paris et région parisienne;

Le Syndicat unifié des travailleurs du chemin de fer du Nord, 26, rue Alfre;

Le Syndicat des tonneliers et similaires de la futaille et des liquides en gros de la Seine;

La Chambre syndicale ouvrière des garçons de cuisine de Paris et de la région parisienne, saisonnière et nationale;

Le Syndicat des porteurs des gares;

Le Syndicat des ouvriers imprimeurs sur étoffes de la région parisienne;

Le Syndicat général du personnel des fabriques de biscuiterie, biscottes, pâtisserie industrielle, pâtes alimentaires et produits de régime de la région parisienne;

Le Syndicat général des employés des P. T. T. de la région parisienne;

Le Syndicat des employés d'hôtels, cafés, restaurants de la région parisienne, 17, rue de Lancry;

Le Syndicat des couturières et tailleurs pour dames de la région parisienne;

Le Syndicat des ouvriers et ouvrières fourreurs en confection et parties similaires de Seine et Seine-et-Oise;

Le Centre des loisirs (maison pour tous), 4, rue Pierre-Curie, à Gennevilliers;

La Société du travail de porteurs de journaux et publications;

Le Sporting-Club, 10, rue Veuve-Lacroix, à la Garenne-Colombes;

La Jeunesse sportive ouvrière de Puteaux;

Le Groupe sportif ouvrier de Choisy-le-Roi;

Le Club sportif ouvrier fontenaysien;

Le Métro sports;

Le Club athlétique ouvrier du Kremlin-Bicêtre;

Le Club sportif des chantiers de la Loire;

La Prolétarienne sportive clichoise;

Le Club sportif ouvrier dyonisien;

La Coopérative ouvrière de T. S. F., 6, impasse Lemire, Paris (19e), magasin de vente, 192, rue Lafayette;

Le Club sportif ouvrier d'Arcueil-Gentilly, siège: café Donnadieu, 110, avenue du Docteur-Durand, à Arcueil;

Lockeed sportif, 27, avenue Jean-Jaurès, à Saint-Ouen;

Le Syndicat des cheminots Paris-Ouest, rive droite, 11, rue de Vienne;

Le Club des boulistes d'Orly, à Orly;

La Fraternelle des tambours et clairons, à Gennevilliers;

L'Amicale sportive de Nanterre;

Le Club des nageurs de France;

Le Club athlétique de Levallois,

fonctions dont ledit M. Gervais avait été investi aux termes des jugements de ce tribunal en date des 5 octobre, 8 novembre, 15 novembre, 22 novembre, 20 décembre 1939, 14 février, 21 février et 8 mai 1940.

AVIS & COMMUNICATIONS

Secrétariat d'Etat à l'intérieur.

Concours pour le recrutement d'un chef de travaux chargé du cours de technologie, physique et microbiologie à l'institut agricole d'Algérie.

Un concours sur titres et sur épreuves sera ouvert le lundi 8 septembre 1941 au gouvernement général de l'Algérie à Alger (direction de l'économie algérienne) pour le recrutement d'un chef de travaux chargé de cours de technologie, physique et microbiologie à l'institut agricole d'Algérie, emploi comportant une échelle de traitement de 30.000 fr. (1re classe), 26.000 fr. (2e classe), 23.000 fr. (3e classe), 20.000 fr. (4e classe), 17.000 fr. (5e classe), 14.000 fr. (6e classe).

A ces traitements s'ajoutent les indemnités algérienne (25 p. 100) et d'Algérie (8 p. 100).

Les candidats devront avoir fait parvenir au gouvernement général de l'Algérie à Alger (direction de l'économie algérienne), le lundi 18 août 1941 au plus tard, une demande établie sur papier timbré accompagnée des pièces à produire.

Pour tous renseignements complémentaires, les intéressés peuvent s'adresser, soit au gouvernement général (direction de l'économie algérienne), soit au ministère de l'agriculture (office des renseignements agricoles), soit au secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse (bureau de la jeunesse coloniale).

Secrétariat d'Etat à l'aviation.

Avis.

I. — La question a été posée de savoir si les anciens pilotes moniteurs des ex-sections d'aviation prémilitaire qui, sur l'ordre de l'autorité supérieure, ont été déplacés et ont servi à titre civil dans les écoles élémentaires de pilotage, en qualité de pilote moniteur, peuvent prétendre à des indemnités pour frais de déplacement ou de mission.

II. — Cette question est résolue comme suit:

1° En application des dispositions du décret du 13 juillet 1940 (*Journal officiel* du 14 juillet 1940), ce personnel peut prétendre suivant le cas:

a) Soit à l'indemnité réduite pendant trois mois au maximum (art. 1er du décret);

b) Soit aux indemnités de convoyage (art. 3 du même décret);

2° Les indemnités normales pour frais de déplacement ou de mission sont prévues au paragraphe 4° du contrat d'engagement temporaire des intéressés; ces indemnités sont celles prévues pour le convoyage des avions;

3° Pendant les journées de convoyage donnant droit à l'indemnité normale, l'indemnité réduite ne peut être perçue;

4° L'indemnité réduite doit être payée aux ayants droit pendant quatre-vingt-dix jours au maximum, les journées de convoyage n'étant pas comprises dans ces quatre-vingt-dix jours;

5° Les demandes des intéressés sont à adresser aux autorités énoncées dans l'avis relatif à l'application de la loi du 27 décembre 1940, au profit d'anciens agents des ex-sections d'aviation prémilitaire, paru au *Journal officiel* du 2 avril 1941, page 1432.

Secrétariat d'Etat à l'éducation nationale et à la jeunesse.

Avis de vacances.

Par arrêté en date du 21 juillet 1941, sont déclarées vacantes:

La chaire de clinique chirurgicale Saint-Antoine de la faculté de médecine de l'université de Paris (dernier titulaire M. Grégoire).

La chaire de clinique chirurgicale Vaugirard de la faculté de médecine de l'université de Paris (dernier titulaire M. Duval).

La chaire de clinique cardiologique de la faculté de médecine de l'université de Paris (dernier titulaire M. Laubry).

La chaire de clinique obstétricale Tarnier de la faculté de médecine de l'université de Paris (dernier titulaire M. Jeannin).

La chaire de clinique chirurgicale infantile de la faculté de médecine de l'université de Paris (dernier titulaire M. Ombredanne).

La chaire de droit civil de la faculté de droit de l'université de Paris (dernier titulaire M. Cassin).

La chaire de droit civil de la faculté de droit de l'université d'Alger (dernier titulaire M. Frejaville).

La chaire de procédure civile de la faculté de droit de l'université d'Alger (dernier titulaire M. Le Bret).

La chaire de physique générale de la faculté des sciences de l'université d'Alger (dernier titulaire M. Wolfers).

La chaire de zoologie générale de la faculté des sciences de l'université d'Alger (dernier titulaire M. Seurat).

La chaire de botanique générale de la faculté des sciences de l'université de Besançon (dernier titulaire M. Eberhardt).

La chaire d'histoire et littérature du Poitou et des pays de l'Ouest à la faculté des lettres de l'université de Poitiers (dernier titulaire M. Plattard).

La chaire de littérature latine et institutions romaines à la faculté des lettres de l'université de Poitiers (dernier titulaire M. Humbert).

La chaire de calcul différentiel et intégrale de la faculté des sciences de l'université de Poitiers (dernier titulaire M. Got).

La chaire de chimie de la faculté des sciences de l'université de Poitiers (dernier titulaire M. Bodroux).

La chaire de droit civil de la faculté de droit de l'université de Poitiers (dernier titulaire M. Hardoin).

La chaire d'économie politique de la faculté de droit de l'université de Toulouse (dernier titulaire M. Fourgeaud).

La chaire d'économie politique (2e chaire) de la faculté de droit de l'université de Toulouse (dernier titulaire M. Bye).

La chaire de clinique médicale infantile et puériculture de la faculté de médecine de l'université de Toulouse (dernier titulaire Mlle Condat).

La chaire d'histoire naturelle de la faculté de médecine de l'université de Toulouse (dernier titulaire M. Martin-Sans).

La chaire d'anatomie médico-chirurgicale de la faculté de médecine de l'université de Toulouse (dernier titulaire M. Dieulafé).

La chaire d'histoire du droit civil et du droit canonique (dernier titulaire M. Grand) à l'école nationale des chartes.

La chaire de bibliographie des archives de l'histoire de France (dernier titulaire M. Samaran) à l'école nationale des chartes.

Sont déclarées vacantes au Muséum national d'histoire naturelle:

La chaire d'ethnologie des hommes vivants et des hommes fossiles.

La chaire de géologie.

La chaire de physiologie générale.

La chaire de chimie appliquée aux corps organisés.

Un délai de vingt jours à dater de la publication du présent arrêté est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Vichy. — Imprimerie spéciale.

Le Directeur des Journaux officiels :
R. Baton-Tarne.